



NATURE 2030

Une nature, un futur



UICN
CONGRÈS
MONDIAL DE LA
NATURE
Marseille
2021

**Un Programme
pour l'Union
PROJET 2021-2024**

Table des matières

NATURE 2030	3
INTRODUCTION	3
SECTION 1	5
SECTION 2	6
2.1 <i>Conserver la nature pour soutenir les Objectifs de développement durable</i>	6
2.2 <i>La conservation, ça peut marcher !</i>	7
2.3 <i>La proposition de valeur unique de l'UICN</i>	9
SECTION 3	9
<i>Nature 2030 : Une Union en action</i>	9
SECTION 4	12
4.1 L'HUMANITÉ	12
4.2 LES TERRES	14
4.3 L'EAU	16
4.4 LES OCÉANS	17
4.5 LE CLIMAT	19
SECTION 5	21
<i>Leadership et partenariat</i>	21
SECTION 6	21
<i>Catalyseurs</i>	22
SECTION 7	23
<i>Cinq principes pour des changements transformateurs</i>	23
SECTION 8	25
<i>Comment saurons-nous que nous avons réussi ?</i>	25
<i>Annexe 1. Cadre d'impact du Programme d'ici à 2030</i>	27
<i>Annexe 2. Cadre indicateur des résultats du Programme de l'UICN 2024</i>	30

NATURE 2030

Une nature, un futur

INTRODUCTION

Le Programme de l'UICN – un outil essentiel pour guider l'Union

Des choix que nous ferons et de la manière dont nous appliquerons nos décisions dans les années qui viennent dépend l'avenir de la vie sur Terre. Une action immédiate, d'envergure mondiale, est impérative et, à chaque jour qui passe, cette exigence est plus criante.

Depuis plus de 70 ans, l'Union internationale pour la conservation de la nature, l'UICN, une Union constituée de membres, œuvre pour que l'être humain et la nature aient un avenir durable. Guidée par sa vision : **un monde juste qui valorise et conserve la nature**, elle fait appel à des membres aussi nombreux que divers et à des milliers d'experts volontaires. L'UICN, dont l'influence est mondiale, concentre ses efforts sur sa mission vitale : protéger le monde naturel et reconstruire une planète saine et équitable pour l'être humain et la nature.

Tous les quatre ans, les Membres de l'UICN, qui comprennent des États, des organismes publics et des organisations non gouvernementales, nationales et internationales, et des organisations de peuples autochtones, approuvent un Programme accompagné par un Plan financier statutaire quadriennal. Le Programme de l'UICN définit de larges domaines de travail et fixe des objectifs ambitieux assortis d'indicateurs de mesure du succès.

Le Programme de l'UICN est le point culminant de nombreuses années de délibération à travers toute l'Union. Pour la première fois, le Programme de l'UICN **Nature 2030** inscrit ses ambitions dans un cadre décennal (2021-2030) et lance un appel à la mobilisation de l'Union tout entière autour d'un document stratégique, de haut niveau, qui englobe et invite les contributions des Membres, des Commissions et du Secrétariat de l'UICN.

Cette perspective à plus long terme traduit la volonté de s'aligner sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies ainsi que sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Pour respecter les cycles statutaires de l'UICN, les Membres auront la possibilité de façonner et d'approuver, en 2024 et 2028, un Programme de l'UICN **Nature 2030** révisé– qui s'appuiera lui-même sur le nouveau cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

En outre, ce Programme de l'UICN **Nature 2030** voit le jour dans un contexte mondial extraordinaire, celui de la pandémie de COVID-19 et de la réaction de la société à cette menace. La pandémie ne bouleverse ni la motivation ni la structure du Programme de l'UICN **Nature 2030** et, en réalité, met en relief son importance globale. Toutefois, la pandémie elle-même, tout comme ce qu'elle révèle sur les liens entre la nature et l'émergence de maladies infectieuses, d'une part, et la santé humaine globale, d'autre part, aura sans nul doute des effets sur les aspects spécifiques de l'application du Programme. Pour faire en sorte que ceux-ci soient dûment traités, un document d'accompagnement sur les incidences de la pandémie de COVID-19 et la santé humaine pour le Programme de l'UICN **Nature 2030** est en train d'être rédigé. Le but est d'en débattre et de l'approuver durant le Congrès mondial de la nature de l'UICN qui aura lieu en septembre 2021.

En somme, **Nature 2030** est un Programme réellement unifié, comme l'envisageait la « Charte Un seul Programme » de l'UICN, qui a pour mission de renforcer plus efficacement la prestation et l'impact de l'Union, en utilisant le levier des rôles respectifs, des capacités et des caractéristiques uniques des éléments qui constituent l'Union – ses Membres, ses Commissions, ses Comités nationaux et régionaux et son Secrétariat.

Encadré 1 : Un processus d'élaboration du Programme plus représentatif

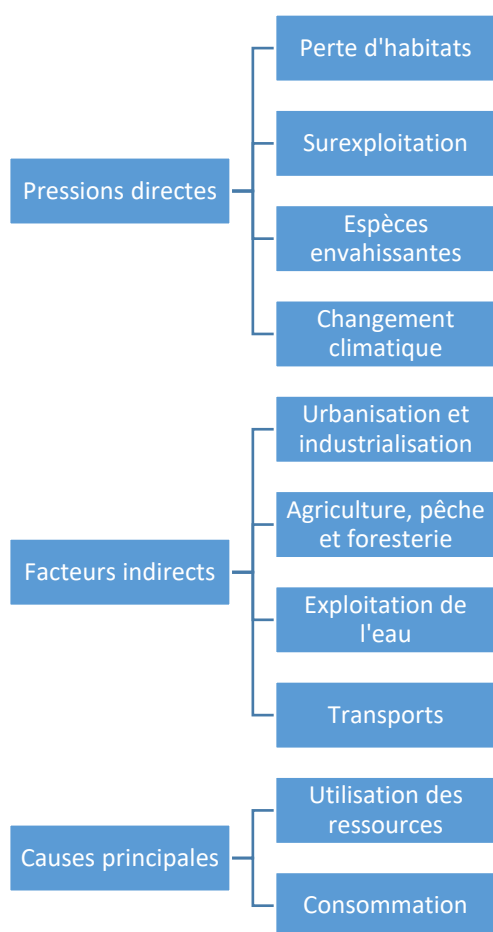
L'élaboration de ce Programme a suivi un processus itératif de 18 mois, avec différents cycles de consultations, de contributions et de commentaires du Conseil, du Secrétariat et des représentants des six Commissions de l'UICN ; des commentaires des Membres de l'UICN, en particulier dans le cadre des Forums régionaux de la conservation organisés dans les régions de l'UICN entre mai et novembre 2019 ; et des commentaires de différentes sources, soumis en ligne. Ce processus représentatif a abouti à un projet, revu par le Conseil à sa réunion de février 2020 et approuvé pour communication aux Membres de l'UICN, ~~aux fins d'examen et d'approbation lors du Congrès mondial de la nature de 2020.~~ Résultat des amendements aux dates du Congrès mondial de la nature du fait de la pandémie de COVID-19, un nouvel examen en ligne a été entrepris en novembre 2020, conformément à l'Article 94 des Statuts de l'UICN, pour finaliser le projet, aux fins d'examen et d'approbation par vote en ligne des Membres de l'UICN, au début de 2021.

SECTION 1

La crise planétaire

Notre monde est en crise. La perte rapide de biodiversité et le climat qui change dangereusement sont parmi les témoins de cette crise. Pour que le monde soit plus prospère, plus sain, plus juste et plus équitable, il est vital de conserver la nature et la pandémie de COVID-19 n'a fait que souligner et exacerber cette vérité. Nous devons inverser la tendance à la disparition de la nature, restaurer nos écosystèmes naturels et le faire maintenant si nous voulons que se concrétise la vision 2050 du nouveau cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 : « Vivre en harmonie avec la nature ». Une personne sur dix est encore plongée dans une pauvreté extrême mais depuis 25 ans, plus d'un milliard de personnes sont sorties de la pauvreté. Or, la prospérité économique collective de l'humanité s'est faite au détriment de la nature car de multiples facteurs et pressions (Figure 1) agissent de manière négative sur la biodiversité et les services écosystémiques : l'empreinte de l'être humain sur la nature n'a jamais été plus marquée. Les évaluations de l'environnement révèlent deux choses essentielles : premièrement, les tendances sont globalement négatives pour toute la vie sur Terre et pour les avantages que la nature fournit à l'être humain ; mais, deuxièmement, des changements transformateurs, adoptés de toute urgence, peuvent encore inverser ces tendances.

Figure 1 : Facteurs et pressions prioritaires exercés sur les services écosystémiques et traités dans le Programme de l'UICN 2021-2024



Certaines évaluations s'appuient sur les normes mondiales de l'UICN. La Liste rouge de l'UICN des espèces menacées™ évalue 112 432 espèces et conclut que le taux d'extinction est élevé (~25%) et qu'il s'aggrave. La Liste rouge des écosystèmes complétera bientôt ces chiffres en évaluant les risques d'effondrement des écosystèmes. En comparant les 238 563 sites décrits dans la Base de données mondiale sur les aires protégées avec les 16 366 sites décrits dans la Base de données mondiale des zones clés pour la biodiversité, on peut conclure que la couverture moyenne en aires protégées contribuant de manière significative à la persistance mondiale de la biodiversité n'est que de 43%.

Les données scientifiques et factuelles sur lesquelles s'appuient les travaux de l'UICN montrent que les activités humaines ont des incidences majeures sur beaucoup de systèmes planétaires qui régulent le climat et soutiennent la vie. Ainsi, les rapports de l'UICN sur le réchauffement, l'acidification et la désoxygénation des océans mettent en évidence les pressions considérables exercées sur nos systèmes marins et la biodiversité qu'ils entretiennent. Les sols, les eaux douces et les systèmes climatiques subissent des bouleversements et leur capacité de soutien à la vie décroît rapidement. Bien qu'elles ne soient pas encore publiées, les études de l'UICN suggèrent, dans leurs résultats préliminaires, que des liens environnementaux majeurs unissent la pandémie de COVID-19 et la santé humaine en général.

Des messages semblables émanent d'autres sources faisant autorité. Le Rapport d'évaluation mondiale 2019 de la Plateforme intergouvernementale, scientifique et politique, sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et les Perspectives mondiales sur la diversité biologique concluent qu'aucun gouvernement n'est en voie de réaliser le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020. Des tendances négatives sont également révélées dans des évaluations qui concernent des biomes particuliers, par exemple, les Perspectives territoriales mondiales annoncent des déclin de productivité pour 20% des terres couvertes de végétation entre 1998 et 2013 ; les Perspectives mondiales des zones humides montrent une diminution de 35% de l'étendue des zones humides depuis 1970 ; l'évaluation mondiale

[intégrée du milieu marin](#) souligne les effets anthropiques de plus en plus graves qui s'expriment à travers le changement climatique, la pêche, l'exploitation des océans et la pollution ; et les rapports du [Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat](#) sur le réchauffement mondial et sur les océans montrent que les émissions anthropiques de gaz à effet de serre ont entraîné un réchauffement mondial de 1°C au-dessus des niveaux préindustriels et ont eu des effets négatifs généralisés, et que les émissions nettes de CO₂ devront atteindre le chiffre de zéro avant 2050 [puis rester négatives dès cette date](#) si l'on veut limiter le réchauffement mondial à 1,5°C. Les [Perspectives sur l'avenir de l'environnement mondial](#) et le [Rapport mondial sur le développement durable](#) insistent aussi sur les changements transformateurs essentiels pour inverser ces tendances.

Il y a cependant encore de bonnes raisons d'être optimistes. Nous avons des preuves irréfutables de l'efficacité de la conservation et de sa contribution vitale à la réalisation de nombreux objectifs de l'humanité. [L'investissement sociétal mondial pour la reprise après la pandémie de COVID-19 ouvre la porte à des changements transformateurs par la mise en œuvre de la conservation de la nature aux échelles requises pour réduire le risque d'apparition de telles crises à l'avenir.](#) L'UICN prône des mesures de conservation très variées qui ont prouvé leur efficacité et donnent une chance à notre planète – le système indispensable à la vie – mais, pour modifier notre trajectoire actuelle, ces mesures de conservation doivent être déployées de toute urgence et à plus grande échelle.

SECTION 2

Apporter des changements transformateurs

2.1 Conserver la nature pour soutenir les Objectifs de développement durable

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté par les 193 États Membres des Nations Unies, fixe un cadre ambitieux d'Objectifs de développement durable (ODD) avec leurs cibles et leurs indicateurs, pour relever les défis mondiaux qui se posent à la société. Il reconnaît que le monde naturel doit être protégé de toute urgence, à la fois pour lui-même, et pour répondre aux besoins de 9,8 milliards de personnes d'ici à 2050. La vie sur Terre est directement représentée par deux des ODD, l'un pour la vie aquatique (ODD14) et l'autre pour la vie terrestre (ODD15). Ces objectifs soutiennent et sont eux-mêmes soutenus par les ODD pour [le maintien de l'égalité entre les sexes \(ODD5\), pour l'eau douce \(ODD6\), le climat \(ODD13\) et la bonne gouvernance \(ODD16\).](#) [La pandémie de COVID-19 a mis clairement en lumière les relations équivalentes avec l'ODD pour la bonne santé et le bien-être \(ODD3\), et l'importance d'approches multisectorielles englobant la santé des êtres humains, des animaux domestiques et de l'environnement \(« Une seule santé »\) pour les traiter.](#)

Les liens entre la nature vivante et les autres ODD ne sont pas moins importants. La conservation de la nature soutient fondamentalement l'économie mondiale. Près de la moitié de l'humanité dépend directement des ressources naturelles pour ses moyens d'existence, et beaucoup de personnes, parmi les plus vulnérables, sont directement tributaires de la biodiversité pour satisfaire leurs besoins de subsistance quotidiens. Les ODD sur l'élimination de la pauvreté (ODD1), ~~la bonne santé et le bien-être (ODD3)~~ et la sécurité alimentaire (ODD2) sont en conséquence étroitement liés aux ODD qui portent sur la nature, et ces liens comportent aussi bien des compromis (en particulier quand les délais sont très courts) que des synergies. Ils sont au cœur des défis mondiaux que la société doit relever : comment faire pour atteindre tous les ODD de manière à atténuer les menaces pour la biodiversité tout en optimisant la contribution profonde qu'une nature en bonne santé offre au bien-être humain et planétaire ?

Le Programme reconnaît que les problèmes mondiaux actuels sont interconnectés et interdépendants ; on ne saurait comprendre ni résoudre aucun d'entre eux de manière isolée. Des solutions systémiques sont requises pour aborder tous les ODD de façon intégrée. Il importe d'ailleurs de traiter simultanément tous les ODD car l'application isolée de certains pourrait avoir un effet négatif sur les autres à long terme. Pour une réalisation optimale de tous les ODD, il convient de traiter en même temps les questions sociales, éthiques et culturelles. Faute de placer une nature en bonne santé au cœur des préoccupations, le développement durable sera impossible.

~~En cette année pivot de 2020~~ [En 2021](#), les objectifs de conservation de la vie aquatique et terrestre seront réajustés et le monde choisira de nouveaux objectifs pour la nature jusqu'en 2030, [dans le contexte du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, tout en poursuivant l'application de l'Accord de Paris de 2015](#)

sur le climat. Si nous n'inversons pas la tendance à la déperdition de la nature, cependant, nous compromettrons tout espoir de réaliser les Objectifs de développement durable d'ici à 2030, comme le démontre clairement le Rapport d'évaluation mondiale de l'IPBES. Le rôle d'importance critique que joue une nature en bonne santé pour relever d'autres défis tels que la pauvreté, l'inégalité, le changement climatique, la santé humaine et la sécurité alimentaire et de l'eau, et vice versa, est vital pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030. En conséquence, le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 représente une opportunité de collaboration unique tandis que nous accélérons et intensifions nos efforts pour « vivre en harmonie avec la nature » d'ici à 2050.

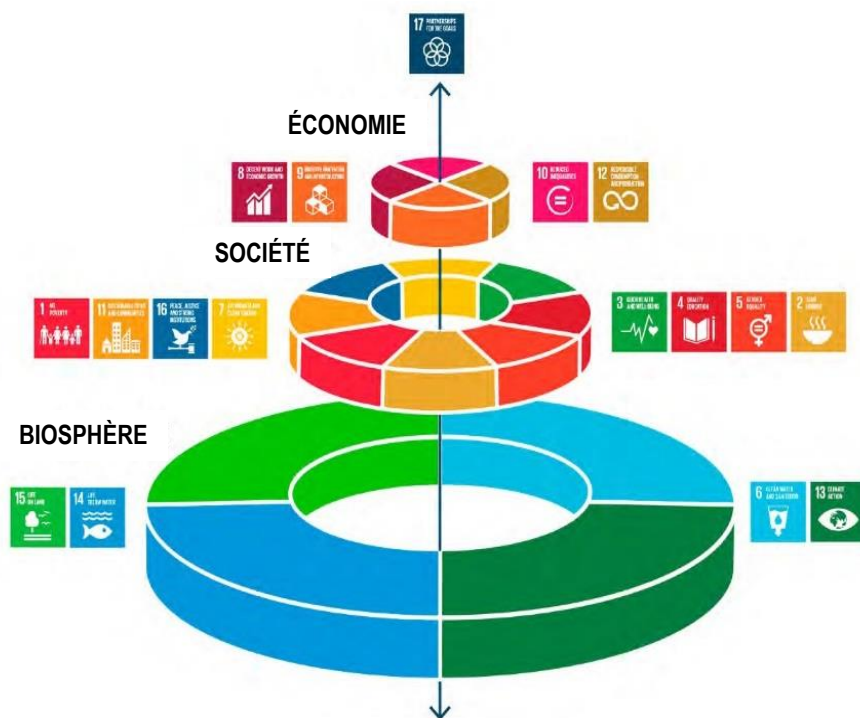


Figure 2 : L'économie et la société dépendent d'une biosphère en bonne santé. Source : J. Lokrantz/Azote, in Rockström & Sukhdev (2016) et Folke *et al.* (2016)

2.2 La conservation, ça ~~mar~~peut marcher

Il y a de nombreuses raisons d'être optimistes et nous en avons des preuves claires. La [Liste rouge de l'UICN des espèces menacées™](#) révèle qu'en l'absence de toute mesure de conservation, les tendances au risque d'extinction pour les espèces auraient été au moins 20% supérieures. L'application des techniques d'autres disciplines révèle les effets réels de la conservation à ce jour. Pour qu'il y ait des changements transformateurs, il faut une mise à l'échelle de ces effets. Aux fins du présent Programme, les changements transformateurs compréhendent l'utilisation exigent une réorganisation fondamentale de tous les secteurs à l'échelle du système, à l'aide de leviers pour apporter des changements économiques et sociaux en vue de réaliser les ambitions du Programme, notamment l'évaluation des externalités environnementales, l'élimination des subventions perverses qui ont un effet négatif sur la nature et le recours à des incitations pro-nature positives pour changer le comportement de la société et des entreprises.

En outre, il est de plus en plus reconnu que le bien-être humain ne doit pas se faire aux dépens de la nature. En effet, la nature sert de fondement à la prospérité de l'humanité et des systèmes économiques, et la participation de toutes les communautés à la restauration et au maintien de la biodiversité, peut, elle-même, être génératrice de bien-être humain et d'avantages économiques. La conservation de la nature en général, et des aires protégées en particulier, joue aussi un rôle critique en matière d'atténuation des catastrophes économiques et sanitaires en aidant à répondre et réagir à l'émergence de maladies infectieuses et en limitant ainsi la perte économique qui en résulte, notamment celle qui découle des freins mis au tourisme. La [Nouvelle économie climatique](#) montre qu'un changement en faveur de formes durables d'agriculture, associé à une protection rigoureuse des forêts, pourrait produire plus de 2 000 milliards USD d'avantages économiques par an, et qu'une croissance faible en carbone pourrait donner des avantages économiques de 26 000 milliards USD jusqu'en 2030. Beaucoup de pays s'efforcent d'inclure dans leur PIB et dans leur

comptabilité nationale les avantages que la nature apporte à leur population. À long terme, une croissance verte durable exige de dissocier l'économie de ses impacts négatifs sur la nature.

Nous avons beaucoup à apprendre des connaissances et des actions des peuples autochtones du monde entier. Beaucoup d'écosystèmes, parmi les plus précieux de la planète, sont aussi des territoires où vivent des peuples autochtones et des communautés locales. Il est, en conséquence, impératif que leurs droits soient reconnus et appliqués, et que leurs connaissances et leurs compétences soient respectées. Globalement, l'ampleur et la diversité croissantes des groupes de défense de la nature – qu'il s'agisse de vastes mouvements sociaux, de jeunes, de nouveaux partenaires, de villes et de gouvernements locaux ou encore d'entreprises du secteur privé – sont d'autres raisons de se réjouir.

Enfin, si nous voulons que se concrétisent les ambitions de l'humanité, la nature a un rôle essentiel à jouer. Les solutions fondées sur la nature (SfN) apportent des contributions importantes en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ce changement, de sécurité alimentaire et de l'eau, d'allègement de la pauvreté, de réduction des risques d'apparition de futures pandémies et d'autres crises, de contribution à la santé et au bien-être et même de paix dans le monde. Il est important de conserver la nature non seulement pour elle-même mais aussi pour la quête d'un développement écologiquement durable.



Figure 3A : La conservation, ça marche ! La perruche de Maurice (*Psittacula eques*), classée En danger critique d'extinction sur la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées™, en 2007, poursuit sa convalescence grâce aux efforts de conservation. En 2019, l'espèce a été classée Vulnérable sur la Liste rouge de l'UICN. Le cheval de Przewalski (*Equus ferus*), éteint dans la nature depuis les années 1960, a été réintroduit en Mongolie et dans le nord de la Chine en 1992 ; il est désormais classé En danger sur la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées™.



Figure 3B : Des paysages forestiers restaurés comme les collines qui bordent ce lac, au Rwanda, maintiennent les sols le long des berges abruptes et réduisent la sédimentation, contribuant ainsi au bon fonctionnement et à la bonne santé du bassin versant, soutenant les moyens d'existence et piégeant le carbone.

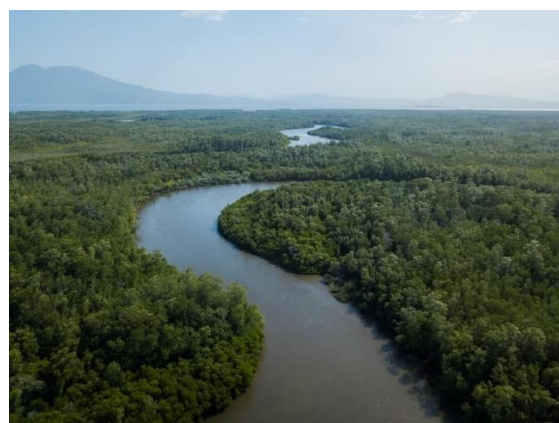


Figure 3C : Le bassin fluvial de Goascorán, Honduras-El Salvador, dans le « Projet UICN pour l'amélioration des bassins versants côtiers et des moyens d'existence ».

2.3 La proposition de valeur unique de l'UICN

Bien des structures multilatérales édifiées depuis soixante-dix ans sont aujourd'hui sous pression et la coopération internationale qu'elles facilitent est menacée. Pourtant, les défis que nous devons relever exigent une action collective au plan international et à tous les niveaux de la société. En tant qu'organisation qui rassemble des États, la société civile, des Organisations de peuples autochtones (OPA) et des experts bénévoles, l'UICN est un véhicule particulier, en mesure de mener et d'inspirer la coopération et l'action pouvant transcender le paysage politique international en pleine évolution. Forte de l'expérience, des ressources et des réseaux de plus de 16 000 experts, l'UICN est une autorité mondiale sans égale sur l'état du monde naturel et sur les normes et les mesures nécessaires pour le préserver.

Par l'intermédiaire de l'UICN, les organisations Membres participent à un processus démocratique, élaborant et appliquant des politiques et des normes qui ont guidé et continuent de guider l'agenda international de la conservation. Les congrès de l'UICN ont ouvert la voie à des accords internationaux clés sur l'environnement, notamment la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Convention du patrimoine mondial et la Convention de Ramsar sur les zones humides. L'UICN collabore avec ces conventions pour signaler les problèmes importants, fournir des avis techniques et influencer des solutions efficaces et collaboratives aux défis émergents. L'UICN est aussi un organisme d'exécution, à la fois pour le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Fonds mondial vert pour le climat (FMCFVC), ainsi qu'une organisation jouissant du statut d'observateur officiel auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies. Parmi toutes les organisations internationales qui soutiennent la protection de la nature et les progrès humains, l'UICN a forgé une proposition de valeur unique. Elle dispense des connaissances crédibles et fiables ; elle organise et construit des partenariats pluriacteurs pour l'action ; son influence opère du mondial au local et du local au mondial ; elle fixe et influence les normes, les pratiques et les politiques mondiales de manière impartiale ; et elle s'appuie sur un vaste réseau de scientifiques et d'experts bénévoles dans le monde entier.

L'**approche Un seul Programme** de l'UICN sous-tend et renforce l'exécution et l'impact du **Programme de l'UICN**, agissant comme un levier efficace des rôles respectifs, des capacités et des caractéristiques uniques des éléments qui constituent l'Union – ses Membres, ses Commissions, ses Comités nationaux et régionaux et son Secrétariat – en partenariat avec divers secteurs engagés dans le Programme de développement durable. Dans un monde confronté à des enjeux planétaires sans précédent, l'UICN est unique par sa capacité de répondre à l'échelle voulue pour agir de façon positive et transformatrice, pour l'avènement d'un avenir plus durable. Ce caractère unique lui vient de son pouvoir rassembleur, de sa force scientifique, de ses Membres nombreux et divers et d'une véritable présence à l'échelon mondial.

SECTION 3

Nature 2030 : Une Union en action

Pendant la majeure partie du 19^e et du 20^e siècles, la conservation de la nature n'a été, pour les décideurs, qu'un thème périphérique aux agendas nationaux et mondiaux. Au mieux, on voyait en elle un intérêt louable, au pire, un obstacle au développement. Le consensus scientifique croissant indique cependant que ces opinions étaient profondément erronées ; *la nature est essentielle à l'existence humaine et à une bonne qualité de vie*. **Nature 2030** repose sur cette constatation et joue un rôle principal pour l'application de l'ODD14 (vie aquatique) et l'ODD15 (vie terrestre) tout en contribuant aux autres Objectifs de développement durable et en particulier, en apportant les connaissances et l'action collective de l'UICN à la réalisation des objectifs sur [la santé et le bien-être \(ODD3\)](#), l'égalité entre les sexes (ODD5), l'eau propre (ODD6), l'action pour le climat (ODD13), [et la paix, la justice et les institutions efficaces \(ODD16\)](#), [entre autres](#). Au cœur de cet engagement et dans la droite ligne de la vision de l'UICN « un monde juste qui valorise et conserve la nature », il y a l'humanité ; comment les contributions de la nature à l'humanité sont partagées et distribuées du niveau local au niveau mondial et comment l'humanité – les femmes et les hommes, les jeunes et les vieux, les pauvres et les riches – est en mesure de prendre des décisions informées, équitables et durables. **Nos** **Les** valeurs et **notre** **l'**approche **de l'UICN** soulignent également la nécessité d'une transition juste, à mesure que l'économie et la société se transforment pour répondre aux enjeux planétaires qui ne peuvent attendre.

L'UICN a à cœur le respect de la nature et de l'être humain. ~~Nos~~Ses compétences fondamentales sont particulièrement bien placées pour faire le lien entre les aspects des ODD portant sur la biosphère et l'engagement à travailler pour l'avènement d'une société et d'une économie plus justes et plus équitables et, partant, à construire des partenariats plus forts pour l'humanité et pour la planète. Cette approche repose sur le mandat et les orientations énoncés dans les Résolutions que les Membres de l'UICN ont adoptées depuis 72 ans. Impliquer tous les éléments de l'Union dans l'exécution de l'appel à l'action **Nature 2030** fera non seulement progresser l'application de ces Résolutions, mais contribuera à la réalisation des engagements mondiaux.

~~Nous avons l'ambition, dans~~Dans la prochaine décennie, ~~l'UICN de~~mobilisera autour du Programme **Nature 2030** ~~les~~plus de 1400 Membres ~~de l'UICN~~ – États, organismes publics, peuples autochtones et ONG – son réseau de plus de 16 000 scientifiques et son Secrétariat. À travers cet appel à l'action mondial, nous nous engageons à apporter une contribution claire et démontrable aux Objectifs de développement durable, au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et à l'Accord de Paris sur le climat ainsi qu'aux efforts de reprise mondiale après la pandémie de COVID-19. Ensemble, nous construirons des partenariats et des coalitions innovants, tournés vers l'action, qui rassemblent nos Membres, les organisations gouvernementales et non gouvernementales, les peuples autochtones et les communautés locales ainsi que le secteur privé dans la lutte contre deux des plus grands défis du 21^e siècle – la crise de la biodiversité et la crise du climat – et nous rendrons compte de nos progrès au Congrès mondial de la nature de 2024.

L'Union mettra à profit sa structure unique : générer les faits et connaissances scientifiques dont les décideurs ont besoin, forger la confiance et le consensus entre des groupes d'acteurs disparates, identifier des politiques réalisables et, surtout, encourager une culture de l'efficacité et de l'action pour accélérer des mises en œuvre rapides et durables. Elle créera des effets positifs, tangibles et concrets pour l'**Humanité**, les **Terres**, l'**Eau**, les **Océans** et le **Climat** en suivant les cinq principes suivants vers des changements transformateurs :

Reconnaître : et promouvoir une connaissance partagée des défis étroitement liés que le monde doit relever, le caractère urgent et les délais concernés, ce qui doit être fait à ce sujet et le rôle de chaque acteur, y compris les gouvernements, les organisations non gouvernementales, l'université, les peuples autochtones, les communautés, le secteur privé, les femmes et les jeunes. Mais aussi reconnaître que la nature est incroyable et que nous avons des champions qui, à tous les niveaux, travaillent inlassablement à la protéger et à la restaurer !

Maintenir : l'importance de sauvegarder, conserver et utiliser durablement la biodiversité du monde et le patrimoine naturel et culturel, dans les zones clés pour la biodiversité et autres zones intactes.

Restaurer : les conditions pour les espèces et les écosystèmes, et l'ensemble des avantages que la nature fournit à l'être humain et qui ont déjà été perdus ou dégradés, en capitalisant sur la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes.

Soutenir : le mouvement en investissant dans la nature et dans les personnes qui travaillent pour la conserver, avec des ressources financières, le développement des capacités et des connaissances, pour soutenir l'humanité et la planète par des moyens à la fois classiques et innovants.

Réconcilier : l'être humain et la nature pour construire une culture de conservation source d'harmonie non seulement entre l'humanité et la planète mais, à travers la nature, entre les individus, les communautés et leur propre patrimoine.

Les interventions de l'UICN tiendront systématiquement compte d'un leadership et de partenariats inclusifs, comprenant les jeunes, les femmes et les filles, les peuples autochtones et les défenseurs de la nature ainsi que trois catalyseurs clés qui induiront les transformations prévues et décrites dans ce programme : i) l'application des technologies et données disponibles, y compris les utilisations innovantes ; ii) le pouvoir et l'influence de la communication, de l'éducation et de la sensibilisation du public ; et iii) le levier de l'investissement et du financement durables.

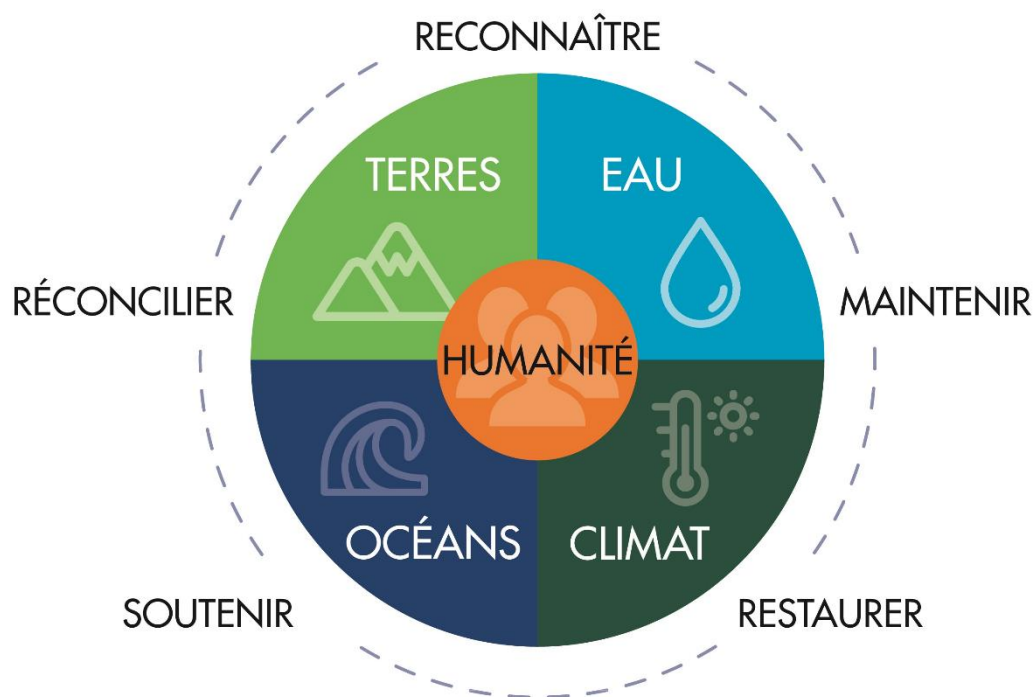


Figure 4 : Cadre du Programme de l'UICN **Nature 2030**

En pratique, ces éléments s'unissent pour devenir le moteur efficace et coordonné d'un changement mondial et ambitieux. L'Union est tributaire de ses Membres et bien placée pour déployer leur réseau collectif et leur influence, comme suit :

- S'appuyant sur la confiance et le respect généralisé établis de longue date, l'Union organise et négocie des accords et un consensus entre des groupes d'acteurs disparates.
- Ceci, conjugué aux connaissances, aux capacités et au savoir-faire qu'offre l'UICN, permet aux gouvernements, aux entreprises et aux communautés de mieux accepter les programmes de conservation et de développement durable.
- L'UICN aide alors ces acteurs à fixer leurs propres objectifs, à concevoir des solutions nouvelles et, de manière proactive, à façonner et influencer la politique, à différents niveaux.
- Des cadres politiques clairs et progressifs, assortis d'approches efficaces et vérifiées pour la conservation et une meilleure utilisation de la nature et des services écosystémiques, ouvrent la porte à des flux de ressources améliorés et mieux orientés.
- Des ressources plus importantes et mieux ciblées, de bonnes politiques, des approches innovantes et des sociétés engagées, tels sont les blocs de construction de la réalisation à grande échelle de la conservation et du développement durable, tant dans le domaine public que privé.

L'UICN est une Union orientée vers l'action et ne mesure le succès que lorsque ses efforts visant à faire cesser et inverser la perte de biodiversité aboutissent à des changements tangibles pour la santé des terres et des océans, la disponibilité et la qualité des ressources en eau et la stabilité du climat de la planète. Mais l'histoire des changements ne s'arrête pas là. En effet, ces améliorations doivent aussi apporter à la société des avantages clairs et le bien-être, ainsi que plus de savoir et de connaissances sur les meilleurs moyens de vivre durablement dans un monde de 7,8 milliards d'habitants. Tout cela, à son tour alimente et renforce la volonté des peuples et des organisations à progresser encore vers un monde juste qui valorise et conserve la nature. La Figure 5 illustre la Théorie du changement de l'Union avec les cases violettes qui représentent les niveaux d'impact ultime des changements que l'Union recherche, les cases oranges, les conditions porteuses qu'elle catalyse, l'encadré bleu foncé, le leadership et le partenariat nécessaires et les cercles verts, les processus transformateurs que facilite l'Union. Ce processus de changement est porté par l'association des cinq principes, RECONNAÎTRE, RÉCONCILIER, MAINTENIR, SOUTENIR et RESTAURER, comme décrit à la Section 7 et représenté par les flèches bleues.

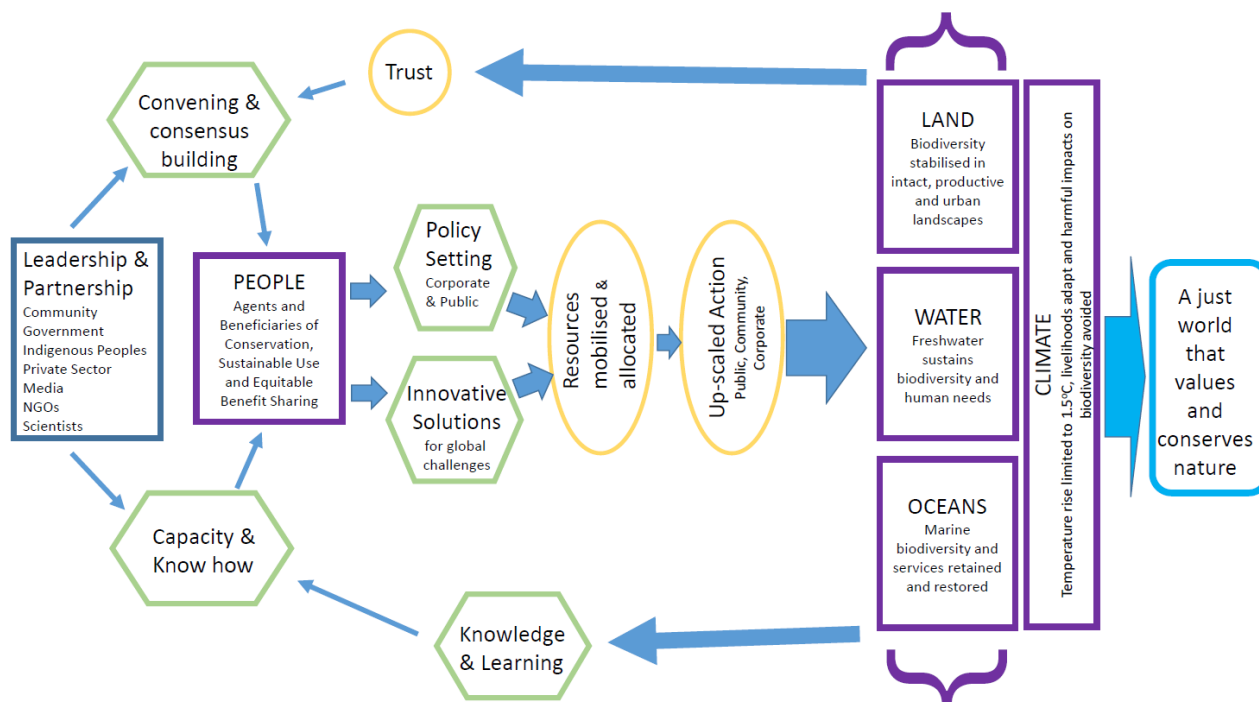


Figure 5 : La Théorie du changement de l'IUCN

SECTION 4

Domaines de programme prioritaires

4.1 L'HUMANITÉ

Que savons-nous ?

L'injustice rampante, l'inégalité et l'utilisation non durable de la nature sapent les espoirs de prospérité tant pour l'être humain que pour la conservation de la nature. Les disparités persistantes entre les sexes entravent la réalisation de la conservation et compromettent le développement durable tandis que chaque jour, les droits, la culture et l'environnement des peuples autochtones et des défenseurs de la nature sont menacés. La jeunesse est devenue le porte-voix des appels à agir, à tous les niveaux de responsabilité. Les contributions de la nature à l'être humain, aussi bien matérielles que culturelles, sont mal reconnues et mal intégrées dans la prise de décisions. La gouvernance équitable et efficace, l'état de droit environnemental et l'application des obligations vis-à-vis de l'environnement restent insuffisants un peu partout dans le monde.

Que faut-il faire ?

Nous devons collaborer, à travers tous les secteurs, pour instaurer l'égalité entre les sexes et faire en sorte que les peuples autochtones et les communautés locales puissent exercer pleinement leurs droits et jouer leur rôle, et tirer part du pouvoir des jeunes et des partenariats intergénérationnels en faveur de la conservation de la nature et de l'utilisation durable des ressources naturelles. Nous devons mettre en place une gouvernance équitable des ressources naturelles, veiller à la reconnaissance, au soutien et au partage équitable des contributions de la nature à la santé et au bien-être de l'humanité, en particulier à la lumière de la pandémie de COVID-19 et de la reprise post-pandémique. Nous devons combler les lacunes en matière de respect et d'application de l'état de droit environnemental pour protéger l'être humain et la nature. Nous devons aider à construire une culture mondiale de la conservation.

Ambition

Un monde où un mouvement dynamique et inclusif en faveur de la conservation, une gouvernance efficace et équitable des ressources naturelles, l'état de droit environnemental et les obligations vis-à-vis de

l'environnement protègent et soutiennent une biodiversité prospère, tout en contribuant à la réalisation des droits humains, de l'équité sociale, de l'égalité entre les sexes, de la santé et du bien-être, de la prospérité, du respect des droits de la nature, de la résilience au changement climatique, et d'une juste transition vers la durabilité.

Qu'allons-nous faire ?

L'Union contribuera à cette vision en cherchant à atteindre les trois **cibles d'impact** suivantes :

1. Droits, rôles, obligations et responsabilités pleinement réalisés pour garantir une conservation juste et inclusive et une utilisation durable de la nature

Les peuples autochtones et les communautés locales possèdent et gèrent 37,9 millions de km² de terres comprenant 40% des aires protégées et certaines parties des régions les plus importantes pour la biodiversité de la planète, et jouent un rôle vital en conservant les terres, l'eau et d'autres ressources naturelles. Conformément à la stratégie autodéterminée mise au point par les Membres des organisations de peuples autochtones (OPA) de l'UICN, l'UICN élargira le partenariat avec les peuples autochtones dans ses propres engagements relatifs à la gouvernance, aux programmes et à la politique internationale, d'une manière totalement cohérente avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. L'UICN soutiendra les efforts visant à mieux faire reconnaître et appliquer les droits autochtones sur la terre, les territoires et les ressources ; à défendre le droit traditionnel et coutumier, les connaissances autochtones et le patrimoine culturel autochtone ; à apaiser les conflits qui touchent les terres autochtones et communautaires ; et à protéger les défenseurs de la nature. La vulnérabilité apparemment disproportionnée de certains peuples autochtones à la pandémie de COVID-19 exacerbe l'importance et l'opportunité de ces efforts.

Les femmes et les filles possèdent des connaissances, une expérience et des capacités inestimables en matière de conservation. Toutefois, les écarts qui persistent entre les sexes entravent la réalisation de ce potentiel et compromettent les progrès du développement durable. L'UICN luttera pour que l'égalité entre les sexes soit un droit fondamental et un élément moteur permettant de trouver des solutions efficaces, équitables et durables en faveur de l'environnement. Pour que les mesures prises respectent l'égalité entre les sexes, l'UICN s'efforcera de favoriser la participation pleine et entière des femmes aux décisions relatives à l'environnement, encouragera l'accès des femmes et des filles à la terre et aux ressources naturelles sur lesquelles repose leur autonomisation économique et renforcera la sensibilité et la capacité d'action respectant l'égalité entre les sexes à de multiples niveaux.

Les jeunes sont des catalyseurs vitaux du changement et 52% de la population mondiale a aujourd'hui moins de 30 ans. L'UICN s'engagera activement auprès des jeunes et investira dans les partenariats intergénérationnels pour encourager les nouvelles générations de chefs de file de la conservation. Pour autonomiser les jeunes dans le domaine de la conservation, l'UICN renforcera ses liens avec les jeunes afin que les partenariats intergénérationnels deviennent une réalité quotidienne dans les travaux de l'Union, du Conseil de l'UICN, des Commissions, du Secrétariat et des Membres. L'UICN travaillera sur tous les fronts – éducation, engagement, action et communication – pour motiver un partage des connaissances intergénérationnelles, renforcer la participation active des jeunes aux travaux de l'UICN et leur engagement dans la défense des politiques et les programmes.

L'UICN encouragera aussi une **action collaborative et collective** à l'échelle des différents secteurs, y compris les gouvernements et leurs services à tous les niveaux, les organisations non gouvernementales, les peuples autochtones et les communautés locales et le secteur privé en mettant à profit son pouvoir rassembleur unique en vue de former des coalitions qui agiront pour exécuter ce Programme de manière juste et inclusive.

2. Gouvernance équitable et effective des ressources naturelles à tous les niveaux dans l'intérêt de l'être humain et de la nature

La conservation de la nature et la gouvernance durable, équitable et effective des ressources naturelles suppose l'adoption et l'application de décisions inclusives, la reconnaissance et le respect de droits fonciers divers, des valeurs culturelles et des connaissances, la responsabilité et la transparence, l'état de droit environnemental et l'accès à la justice. L'UICN soutiendra le renforcement de différents types, niveaux et dimensions de la gouvernance durable des ressources naturelles, notamment la gouvernance publique, privée, communautaire et coutumière. L'UICN aidera aussi les titulaires de droits et les parties

prenantes, à tous les niveaux, à prendre des décisions plus informées et plus équitables sur la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles et la distribution juste et équitable des avantages de la nature, notamment à travers l'utilisation du Cadre de gouvernance des ressources naturelles, de la Norme de la Liste verte pour les aires protégées et conservées, des Listes vertes des espèces et des écosystèmes et autres cadres de gouvernance et d'équité.

La nature est la fondation du bien-être humain et de la survie, ainsi que de tous les aspects de la vie économique, sociale, culturelle et religieuse. L'UICN encouragera la reconnaissance et l'intégration des contributions multiples de la nature à la santé et au bien-être de l'être humain dans les décisions publiques, privées et individuelles, les droits de propriété plus écologiques et la responsabilité pour les valeurs matérielles et culturelles. L'UICN améliorera la génération de nombreux avantages écosystémiques en axant ses efforts sur les solutions fondées sur la nature qui permettent une reconversion vers un développement écologiquement durable et régénérateur. L'UICN s'efforcera d'encourager la production et la consommation durables et ainsi que le partage juste et équitable de tous les avantages provenant de la nature, y compris ceux qui sont issus de l'utilisation des ressources génétiques ; et de présenter les avantages offerts par la nature comme des solutions globales à l'émergence de maladies et aux risques pour la santé de l'humanité.

3. Réalisation et application améliorées de l'état de droit environnemental

Pour réaliser les droits, les obligations et les principes inhérents au droit et à la justice de l'environnement, il faut se doter de cadres juridiques solides et d'institutions judiciaires indépendantes, adopter et améliorer des politiques, des principes (comme le principe de précaution-in dubio pro natura, pollueur-payeur, etc.) et des règles bien conçus, et appliquer équitablement des lois de protection et de restauration de la biodiversité en milieu terrestre, aquatique et dans les océans. Un système juridique juste et équitable qui protège les droits de la nature et de l'être humain est particulièrement vital face à la crise du climat et à la crise de la biodiversité. L'UICN veillera à renforcer les cadres et l'application de l'état de droit environnemental, en s'appuyant sur la Déclaration mondiale de l'UICN sur l'état de droit environnemental et ses Principes pour la promotion et la réalisation de la justice environnementale grâce à l'état de droit environnemental (2016). L'UICN collaborera aussi directement avec les juges, les procureurs et les avocats pour forger les capacités, renforcer la compréhension et l'application de la législation sur l'environnement et, promouvoir encourager le partage des informations pour améliorer l'application des lois à tous les niveaux et promouvoir la protection des lanceurs d'alerte et les lois relatives à la récompense. L'UICN luttera contre le trafic des espèces sauvages et autres crimes contre l'environnement, soutiendra les défenseurs de la nature et fera en sorte que leurs droits soient dûment respectés et éliminera les activités qui violent les lois sur l'environnement et portent préjudice ou font courir des risques à la nature, la santé humaine, ou les deux.

4.2 LES TERRES

Que savons-nous ?

La biodiversité terrestre est en déclin à l'échelle mondiale et elle disparaît plus vite qu'à n'importe quelle autre époque de l'histoire de l'humanité. Environ 75% de la superficie émergée de la Terre est profondément modifiée, principalement pour la production alimentaire et la foresterie tandis qu'un tiers des sols de la planète sont dégradés ou en voie de dégradation, ce qui se répercute de façon négative sur la biodiversité, la productivité des terres, le stockage du carbone et le fonctionnement des écosystèmes. L'empiètement et l'exploitation non durable, souvent illégale, menacent les dernières populations d'espèces sauvages et les êtres humains qui en dépendent. En moyenne, environ 25% des espèces des groupes animaux et végétaux qui ont été évalués sont menacées. L'empreinte et l'impact toujours plus marqués des villes et de l'infrastructure exacerbent ces pressions, aggravant le risque d'extinction des espèces et la fragmentation et la perte des habitats, l'intégrité écosystémique et les services associés. En outre, beaucoup de ces impacts pourraient être exacerbés par la pandémie de COVID-19 et les réponses que lui apporte la société, l'investissement dans la reprise post-pandémique étant une excellente occasion de transformer suffisamment l'échelle de l'action en matière de conservation pour réduire le risque que des crises semblables ne se produisent à l'avenir.

Que faut-il faire ?

Il faut, de toute urgence, protéger les paysages intacts et leur biodiversité et améliorer l'utilisation durable et la restauration des écosystèmes ainsi que la conservation et le rétablissement des espèces. Les régions nécessaires à la persistance de la biodiversité – les zones clés pour la biodiversité – doivent être protégées

et conservées par des la création d'aires protégées et d'autres mesures de conservation locales efficaces. Une gestion des paysages productifs, dont la conception aura été revue et améliorée, doit protéger la biodiversité et les services qu'elle procure. Les cadres réglementaires, ainsi que les mesures d'incitation et les investissements, doivent être réorientés vers une gestion des terres et des systèmes alimentaires durables, fondée, non seulement sur des piliers éthiques, politiques et juridiques, mais aussi sur le principe de la fonction écologique inhérente des droits de propriété. L'urbanisation et la gestion doivent intégrer les solutions fondées sur la nature pour lutter contre le changement climatique, répondre à la demande d'eau, réduire les risques de catastrophe et protéger la santé et le bien-être de l'être humain.

Ambition

D'ici à 2030, l'état de la biodiversité est stabilisé dans des paysages urbains et productifs intacts. Les modèles classiques d'exploitation des terres et des ressources naturelles et les incitations perverses, y compris les droits de propriété sans reconnaissance des obligations environnementales, sont remplacés par des cadres intégrés pour la conservation et l'utilisation durable qui respectent et équilibrent efficacement les besoins de l'être humain et ceux de la nature.

Qu'allons-nous faire ?

L'Union contribuera à cette vision en cherchant à atteindre les trois **cibles d'impact** suivantes :

1. Les écosystèmes sont maintenus et restaurés, les espèces sont conservées et rétablies et les zones clés pour la biodiversité sont sauvegardées.

L'UICN s'efforcera de soutenir la préservation des forêts primaires et autres écosystèmes terrestres et leur restauration en vue d'améliorer leur caractère intact, leur intégrité et leur connectivité ainsi que leurs avantages pour le bien-être de l'être humain. Nous lutterons pour mettre un terme au déclin des populations d'espèces, l'inverser et empêcher les extinctions ; et nous aiderons à documenter et protéger les zones clés pour la biodiversité et autres sites d'importance particulière pour la biodiversité par la création d'aires protégées et l'application d'autres mesures de conservation efficaces et locales, remplissant les normes d'une conservation efficace et équitable.

L'UICN s'efforcera de ramener l'utilisation et le commerce de la faune et de la flore sauvages à des niveaux durables et de réduire lutter contre le commerce illégal des espèces sauvages et de le réduire. Nous aiderons à faire cesser la perte de biodiversité causée par des espèces exotiques envahissantes, à la fois de manière réactive (par l'éradication et le contrôle des espèces exotiques envahissantes présentes) et proactive (en gérant les voies d'introduction les plus importantes). Nous nous efforcerons de conserver la géodiversité, y compris dans les zones importantes pour leurs fossiles et autre patrimoine géologique.

Des initiatives mondiales telles que le Défi de Bonn visant à restaurer 350 millions d'hectares de terres dégradées avant 2030, ainsi que l'investissement mondial sans précédent dans la reprise post-pandémique, offrent une occasion unique de renforcer la conservation de la biodiversité tout en restaurant les écosystèmes dégradés en plantant des espèces natives et en axant les efforts sur les espèces menacées au plan national ou mondial.

2. Les paysages productifs prospères sont durables et la valeur et les avantages de la nature sont sauvegardés à long terme.

L'UICN élargira son engagement avec les secteurs, public et privé, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture, pour aider à restaurer et maintenir des services écosystémiques d'importance critique et la biodiversité dont dépendent la santé, la sécurité alimentaire et la nutrition. Elle répondra, par des conseils et des orientations, aux demandes de plus en plus nombreuses des gouvernements et du secteur privé pour des stratégies viables soutenant des les activités en milieu terrestre, les emplois verts et les moyens d'existence ruraux sans compromettre la biodiversité.

L'UICN fera mieux comprendre à la société l'importance de la biodiversité des sols et les stratégies de restauration, gestion et conservation de cette biodiversité dans le cadre de systèmes agricoles et d'exploitation des sols productifs. Elle s'efforcera d'améliorer la viabilité et la légalité des chaînes d'approvisionnement et du commerce qui, à leur tour, encourageront et récompenseront les progrès vers une neutralité en matière de dégradation des terres et une atténuation du changement climatique au niveau des biomes. Nous chercherons à réduire la fragmentation des habitats et à améliorer la connectivité écologique.

L'UICN collaborera avec des secteurs à impact élevé pour établir des approches de gain net vis-à-vis de la biodiversité qui seront la norme standard des entreprises, tant au niveau de l'investissement que de la réglementation. Elle cherchera à réorienter les mesures d'incitation perverses, publiques et privées, vers des investissements dans les solutions fondées sur la nature.

3. La nature et l'être humain prospèrent dans les villes en apportant des réponses aux défis urbains et avec une empreinte écologique durable.

L'UICN renforcera son engagement auprès des villes et améliorera ses travaux sur les dimensions urbaines de la conservation de la nature. Nous tirerons parti de la valeur de la nature dans les villes pour améliorer l'éducation, les loisirs et la santé et le bien-être de l'être humain. Nous lutterons pour améliorer la résilience aux défis ~~tels que~~ sont le changement climatique, les risques de catastrophe et de maladies, la sécurité alimentaire et l'eau propre et potable. Pour cela, il faudra soutenir la création et le renforcement d'aires protégées et conservées pour sauvegarder les zones clés pour la biodiversité à l'intérieur et à proximité des villes. À cet effet, il faudra promouvoir des solutions fondées sur la nature pour les défis urbains et intégrer les valeurs de la biodiversité dans les décisions des villes relatives à la planification et à l'aménagement urbain, notamment en mobilisant les indices naturels urbains. Il sera essentiel de mieux documenter et d'atténuer les impacts intégrés des villes à travers leurs chaînes d'approvisionnement. Enfin, l'UICN s'appliquera à réconcilier l'être humain et la nature.

4.3 L'EAU

Que savons-nous ?

La vie dans les eaux douces est en crise. Avec un déclin sans précédent de 83% de la biodiversité des eaux douces, et des zones humides qui disparaissent trois fois plus vite que les forêts, on peut dire que l'exploitation et la gestion de l'eau sont les moteurs de la dégradation et de la fragmentation des écosystèmes ainsi que de la disparition d'espèces. De plus en plus, les pays seront confrontés au stress hydrique qui entravera la croissance économique et aura des effets négatifs sur leur capital de ressources naturelles, contribuant aux migrations et à l'instabilité régionale. Les lois actuelles et les stratégies de gestion de l'eau se sont révélées insuffisantes pour résoudre ces multiples défis qui sont exacerbés par le changement climatique.

Que faut-il faire ?

La gestion et la protection de l'eau, l'utilisation durable et la restauration des systèmes d'eau douce pour la conservation de la biodiversité et les besoins humains nécessitent une réforme de toute urgence. Une meilleure gestion et l'investissement dans les ressources en eau doivent protéger la biodiversité des eaux douces tout en gérant les ressources en eau pour assurer un accès équitable aux populations et la satisfaction de leurs besoins plus généraux et de leur bien-être.

Ambition

D'ici à 2030, les systèmes d'eau douce soutiennent la biodiversité et les besoins de l'être humain.

Qu'allons-nous faire ?

L'Union contribuera à cette vision en cherchant à atteindre les trois **cibles d'impact** suivantes :

1. La disparition des espèces d'eau douce et le déclin de la santé des écosystèmes d'eau douce cessent et la restauration commence.

L'UICN dispensera les informations scientifiques nécessaires sur la biodiversité des eaux douces en tenant compte des impacts directs, indirects et cumulatifs. Elle partagera et encouragera l'utilisation de connaissances du niveau local au niveau international, à travers les secteurs et entre les acteurs. Elle veillera à ce que ces connaissances soient disponibles pour inciter les décideurs à appliquer la protection, la gestion durable de l'eau et la restauration des zones humides et des cours d'eau.

L'UICN aidera à protéger, restaurer et promouvoir des systèmes et habitats d'eau douce en bonne santé (par exemple, des lacs anciens, des rivières sauvages, des tourbières) pour la résilience de l'être humain, de la nature et du climat, en sauvegardant des zones clés pour la biodiversité et en visant une meilleure connectivité, la qualité de l'eau, la maîtrise et l'atténuation de la pollution, et l'intégrité des systèmes. Elle

incitera à intégrer la biodiversité des eaux douces dans des interventions de conservation axées sur le milieu terrestre.

2. L'accès équitable aux ressources en eau et à tous les services écosystémiques associés est garanti.

L'UICN aidera les pays et les communautés à faire en sorte que l'utilisation des ressources en eau soit équitable et écologiquement durable. Elle défendra les droits d'accès des communautés les plus vulnérables à une eau propre et potable et travaillera à la sauvegarde de ces droits.

L'UICN se fera le champion de politiques, de cadres réglementaires et d'actions pour les systèmes d'eau douce à l'échelle transnationale, nationale et locale. Ces cadres seront tournés vers l'avenir, cibleront la résilience au changement climatique et la sécurité de l'eau à long terme pour l'être humain et pour la nature. Les compromis en matière d'attribution de l'eau seront négociés ouvertement et équitablement à l'aide des cadres établis de l'hydrodiplomatie. L'UICN collaborera avec différents partenaires en vue de réformer les lois et la gouvernance de l'eau.

L'UICN encouragera et aidera à faciliter la participation équitable des femmes et des jeunes dans les décisions relatives à l'eau et défendra le consentement préalable, libre et en connaissance de cause des peuples autochtones.

3. Les décisions sur la gouvernance de l'eau, les lois et l'investissement tiennent compte des valeurs multiples de la nature et des connaissances sur la biodiversité.

L'UICN soutiendra, permettra et facilitera le dialogue entre acteurs en vue de forger des partenariats forts et divers, et d'encourager des réformes de la gouvernance et la collaboration à travers les frontières, les secteurs et les échelles. Les actions de l'Union renforceront les capacités de questionnement des approches et des hypothèses classiques, déterministes et sectoriellement limitées, relatives à la gestion des ressources en eau.

Des solutions visant à traiter des problèmes concrets, englobant de nombreuses disciplines scientifiques, politiques et économiques seront élaborées, élargies et mobilisées. L'engagement des acteurs et les méthodes de communication aideront à mobiliser l'action à travers les secteurs.

L'UICN reconnaîtra les connaissances et les valeurs intrinsèques autochtones, les droits divers des parties prenantes et les valeurs spirituelles et culturelles des cours d'eau et des zones humides dont elle encouragera l'inscription dans les politiques nationales. Elle favorisera une gouvernance intégrante, inclusive et adaptative des ressources en eau.

4.4 LES OCÉANS

Que savons-nous ?

Moins de 3% de l'océan mondial est libre de pressions humaines. Une histoire longue et un héritage lourd d'exploitation non durable des ressources marines vivantes ont eu un impact majeur sur les espèces et les écosystèmes marins. Le réchauffement des océans, l'acidification des océans et la désoxygénation des océans, la surpêche et la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, ainsi que la pollution par les plastiques, pesticides et autres produits chimiques ont des incidences négatives et durables sur l'être humain et la vie marine, tant au niveau local qu'à l'échelle planétaire. L'exploitation minière des fonds marins mal réglementée pourrait avoir des effets sur les écosystèmes marins fragiles. La dynamique de changement actuellement à l'œuvre dans les océans continuera d'exercer des effets profonds sur la vie dans les océans et sur les systèmes météorologiques mondiaux.

Que faut-il faire ?

Il faut, de toute urgence, mettre en place des cadres juridiques et politiques et les appliquer en collaboration pour améliorer l'efficacité de la gouvernance des ressources marines. C'est tout particulièrement le cas en haute mer, dans l'Arctique et dans l'Antarctique. Ces dispositions de gouvernance doivent permettre une gestion adaptative des écosystèmes aussi bien naturels que modifiés. L'océan joue aussi un rôle fondamental pour la régulation des températures mondiales, de sorte que les efforts déployés pour protéger l'océan et ses écosystèmes d'importance vitale ne sauraient être séparés des enjeux de la stabilisation du

climat mondial. Les émissions mondiales de gaz à effet de serre doivent être réduites sans plus tarder ; le flux de plastiques, de produits chimiques et autres polluants doit cesser ; l'exploitation illégale et non durable des ressources marines vivantes doit être contrôlée et l'exploitation des ressources marines non vivantes doit être empêchée dans les écosystèmes marins fragiles et vulnérables. Nous devons faire en sorte que les écosystèmes côtiers soient maintenus, utilisés de manière durable et restaurés en travaillant de concert avec les gouvernements, les communautés et le secteur privé dans le cadre d'une approche de gestion intégrée des ressources naturelles et du milieu marin. Grâce aux ressources précieuses de l'océan il est possible de faire face aux difficultés mondiales croissantes en matière de sécurité alimentaire et à la demande de terres rares qui ne cesse d'augmenter. Toutefois, l'exploitation doit obéir à des principes durables et s'accompagner de protections environnementales strictes. Tous ces efforts doivent reposer sur un investissement important dans l'économie bleue durable, et notamment, l'innovation technologique, la science et la connaissance de la biodiversité des océans.

Ambition

D'ici à 2030, un océan en bonne santé soutient la nature et l'être humain, gouverné par des cadres juridiques internationaux et nationaux renforcés et des investissements durables qui préservent et restaurent l'océan et la biodiversité côtière, ainsi que les services associés, pour les générations futures.

Qu'allons-nous faire ?

L'Union contribuera à cette vision en cherchant à atteindre les trois **cibles d'impact** suivantes :

1. La disparition des espèces marines et le déclin de l'intégrité des écosystèmes marins cessent et la restauration est commencée.

L'UICN mobilisera les efforts de ses différents Membres pour promouvoir et appliquer des pratiques de pêche durables, mettre un terme aux pratiques destructrices, protéger la biodiversité côtière et marine et restaurer les habitats dégradés. Elle s'efforcera de réduire de manière significative tous les types de pollution pénétrant dans le milieu marin et côtier, de faire progresser les mesures de sauvegarde en matière d'exploitation des ressources non vivantes (par exemple, l'exploitation minière des fonds marins) et de prévenir la propagation d'espèces exotiques envahissantes dangereuses tout en maintenant la diversité génétique.

L'UICN collaborera avec les gouvernements et la société civile en vue de définir et mettre en place un réseau mondial d'aires marines protégées (AMP) bénéficiant de mesures de protection strictes et de prendre d'autres mesures de conservation locales et efficaces, en tenant compte des droits des peuples autochtones et des communautés locales. Elle collaborera avec différents partenaires et acteurs afin de fixer et de poursuivre des objectifs ambitieux capables de remédier à la perte de biodiversité marine.

L'UICN se fera le champion d'une meilleure gouvernance des habitats et des ressources des océans, en particulier dans les régions situées en dehors de toute juridiction nationale. Elle fera activement la promotion d'un accord ~~évolutif~~, juridiquement contraignant au plan international, dans le cadre de la Convention du droit de la mer ainsi que de la ratification et de l'application des traités et conventions existants.

2. Les diverses utilisations des ressources marines naturelles ont des résultats globalement positifs pour la biodiversité et génèrent des avantages soutenant les moyens d'existence des communautés côtières.

L'UICN élaborera et mettra en œuvre une gestion holistique et intégrée des zones marines et côtières en identifiant des zones clés pour la biodiversité et en appliquant des outils de gestion par zone tels que les aires marines protégées, d'autres mesures de conservation par zone efficaces et la planification de l'espace maritime. Elle soutiendra les gouvernements, les communautés locales et les praticiens en élaborant des lignes directrices et normes sur les meilleures pratiques pour les acteurs économiques du milieu marin.

L'UICN contactera d'autres secteurs avec lesquels elle collaborera de manière constructive pour combler les nombreuses lacunes des connaissances sur l'utilisation durable des ressources marines et soutenir l'application pratique du principe de précaution lorsque l'incertitude persiste, dans le souci de protéger notre patrimoine commun.

L'UICN renforcera la comptabilité relative aux atouts marins et au capital bleu naturel afin de mieux garantir le partage équitable des avantages tout en ciblant la sécurité alimentaire. Elle soutiendra le changement en

faveur de la durabilité au sein des secteurs économiques marins, dans les limites et à l'extérieur de la juridiction nationale. Plus particulièrement, elle ciblera l'élimination des subventions préjudiciables.

3. Les processus océaniques et côtiers sont maintenus en tant que fondation essentielle de la stabilité planétaire.

L'UICN générera des conseils et des connaissances de pointe pour mieux équiper les décideurs politiques chargés d'élaborer des stratégies sur mesure pour la conservation des océans et pour la gestion des situations d'urgence, telles que le réchauffement, l'acidification et la désoxygénation des océans. Elle restera à l'avant-garde du profilage d'autres questions émergentes qui pourraient avoir des incidences planétaires et de la sensibilisation à ces questions, et apportera une contribution majeure à la Décennie internationale des sciences océaniques pour le développement durable.

L'UICN encouragera et aidera à guider l'investissement dans les solutions fondées sur la nature pour sauvegarder la biodiversité des océans. Elle aidera les groupes d'action à restaurer certains des types d'écosystèmes marins et des espèces les plus menacés au plan mondial, y compris lorsque les approches classiques de la gestion et de la conservation ne suffisent plus pour préserver d'importantes fonctions. Elle collaborera avec les gouvernements Membres afin de garantir que les questions relatives au milieu marin soient systématiquement inscrites dans la législation et les programmes nationaux, notamment par la réorientation des subventions, et dans les contributions déterminées au niveau national (CDNN). Pour réagir aux facteurs de stress qui s'exercent sur l'Antarctique et l'océan Austral, notamment les effets du changement climatique, l'UICN soutiendra l'application actuelle du Traité de l'Antarctique et de la Convention sur la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique, notamment par l'expansion d'aires marines protégées.

4.5 LE CLIMAT

Que savons-nous ?

Depuis une décennie, les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté progressivement en dépit de la menace actuelle et future que pose le changement climatique. Les températures mondiales moyennes ont augmenté de 1°C par rapport aux niveaux préindustriels et continuent d'augmenter. Les effets du changement climatique portent préjudice à la société, au monde naturel et aux multiples services que fournit une nature en bonne santé. Ces effets s'aggraveront si le seuil de 1,5°C est franchi et toucheront, de manière disproportionnée, les pays, les communautés et les peuples qui auront été le moins en mesure de s'adapter, par exemple, les îles. En outre, certaines solutions proposées pour atténuer le changement climatique pourraient elles-mêmes aggraver la dégradation de la biodiversité.

Que faut-il faire ?

Pour limiter l'augmentation de la température à 1,5°C, il faudrait obtenir, d'ici à 2030, une baisse de 45% ~~de toutes les~~ des émissions mondiales de CO₂ par rapport aux niveaux de 2010 et parvenir à un niveau d'émission nette zéro d'ici à 2050. D'ici à 2030, si nous voulons prendre la voie la moins coûteuse pour limiter le réchauffement de la planète à moins de 2°C, les émissions mondiales doivent être inférieures de 25% à celles de 2018 et pour limiter le réchauffement mondial à moins de 1,5°C, elles doivent être inférieures de 55%. Il faut pour cela obtenir une réduction urgente, rapide et durable des émissions par sources et une augmentation de l'absorption par les puits dans l'optique d'atteindre l'équilibre vers 2050. Des réponses/mesures d'atténuation efficaces sont nécessaires pour accélérer la transition vers un avenir faible en carbone et – notamment l'élimination de toutes les subventions aux combustibles fossiles, l'élimination du charbon pour la production d'énergie et la réduction de la consommation d'autres combustibles fossiles -- et pour permettre à la société et à la nature de s'adapter aux effets inévitables. Dans cet ensemble de réponses, la conservation de la nature a un rôle spécifique à jouer en faisant progresser les solutions fondées sur la nature à la fois pour l'adaptation et l'atténuation et en évitant que les autres réponses au changement climatique n'entraînent elles-mêmes des effets négatifs sur la nature.

Ambition

Des mesures ambitieuses d'atténuation du changement climatique limitent l'élévation des températures à 1,5°C et permettent une adaptation effective à l'évolution du monde.

Qu'allons-nous faire ?

L'Union contribuera à cette vision en collaborant avec des acteurs de différents secteurs afin de parvenir aux trois **cibles d'impact** suivantes :

1. **Les pays appliquent des solutions fondées sur la nature ~~et des financements innovants~~ pour accélérer l'adaptation effective aux effets du changement climatique.**

Le but est de réduire la vulnérabilité de la société, des écosystèmes et des espèces grâce aux solutions fondées sur la nature. L'UICN inscrira les solutions fondées sur la nature dans la planification et les mesures d'adaptation, y compris ~~comme cibles~~ dans l'élément 'adaptation' des contributions déterminées au niveau national et de leurs plans nationaux d'adaptation. La collaboration avec des acteurs de différents secteurs est une des clés, avec une reconnaissance particulière ~~de la vulnérabilité des îles~~ **des îles basses et autres États vulnérables sur le plan climatique**. Pour que le changement des modes d'adaptation et de réduction des risques soit transformateur, l'UICN incubera et améliorera des possibilités d'investissement innovantes, sensibles au climat, responsables sur le plan écologique et social, pour les paysages terrestres et marins où l'UICN renforce l'utilisation de solutions fondées sur la nature pour l'adaptation. Le but est d'obtenir des investissements du secteur privé pour amplifier l'impact des fonds publics destinés aux solutions fondées sur la nature. Au bout du compte, on augmentera ainsi le nombre de personnes, d'institutions et de systèmes qui deviendront plus résilients au changement climatique et aux risques de catastrophe liés au climat.

2. **Les pays améliorent leurs solutions fondées sur la nature pour atteindre les objectifs d'atténuation des effets du changement climatique.**

Le but est que les pays appliquent des solutions fondées sur la nature pour contribuer à, au moins, 30% de l'atténuation globale du climat requise d'ici à 2030, **sans remplacer les coupes sombres dans les émissions de tous les autres secteurs**. Pour cela, il faut que les solutions fondées sur la nature visant à réduire, **éviter** et annuler les émissions de gaz à effet de serre s'inscrivent dans les objectifs d'atténuation des contributions déterminées au niveau national de chaque pays et des stratégies de développement à faibles émissions **de gaz à effet de serre** à long terme. Pour augmenter considérablement la quantité de tonnes de dioxyde de carbone stockées ou piégées grâce aux solutions fondées sur la nature il importe de réorienter les flux financiers **et de créer de nouveaux flux financiers innovants orientés** vers des investissements sensibles au climat ~~et~~ socialement **et écologiquement** responsables dans les paysages terrestres et marins où l'UICN accélère les efforts d'amélioration de la gestion et de la restauration. La collaboration avec de nouveaux partenaires des secteurs de la banque, de l'assurance, de l'infrastructure et de la technologie sera essentielle pour déclencher les efforts de réorientation des investissements dans les solutions touchant aux mesures d'atténuation des effets du changement climatique fondées sur ~~les écosystèmes~~ **la nature**. Le Baromètre du Défi de Bonn, les indicateurs de la biodiversité et autres outils de mesure des réductions d'émissions seront des outils fondamentaux de mesure de nos progrès.

3. **Les réponses au changement climatique et à ses effets reposent sur des évaluations et des connaissances scientifiques pour éviter de porter préjudice à la nature et à l'être humain.**

L'intérêt va croissant au sein de groupes divers pour trouver les réponses innovantes qui permettront à la société de s'adapter au changement climatique, de l'atténuer et de réparer les dommages. L'UICN évaluera et communiquera les effets du changement climatique et les réponses, dans le but de susciter les meilleurs effets pour la société, la nature et l'économie et de garantir l'application des politiques existantes. Outre l'évaluation, la communication et la résolution des effets directs du changement climatique sur les écosystèmes et les espèces, l'on déterminera, évaluera et communiquera systématiquement les effets négatifs des réponses d'atténuation et d'adaptation au changement climatique sur la biodiversité et l'être humain, en élaborant, diffusant et appliquant des principes, mesures de sauvegarde et solutions appropriés. Parmi les réponses apportées aux effets du changement climatique qui pourraient mériter de telles évaluations, il y a les énergies renouvelables à grande échelle (comme l'hydroélectricité), la bioénergie avec capture et stockage du carbone, le développement de l'infrastructure, la géo-ingénierie, l'élimination du dioxyde de carbone, les investissements des institutions financières dans les technologies à émissions négatives et le climat **et, bien sûr, les solutions fondées sur la nature**. Le but est d'informer et de transformer la prise de décisions sur les réponses climatiques dans l'intérêt aussi bien de l'être humain que de la nature. Il faudra pour cela garantir le caractère intact et l'intégrité de la nature, préserver les droits des communautés

locales et des peuples autochtones et renforcer l'état de droit, les institutions et outils juridiques aux niveaux national et international pour faire en sorte que les efforts d'atténuation et d'adaptation au changement climatique soient justes et responsables.

SECTION 5

Leadership et partenariat

La tâche qui nous attend dans la prochaine décennie est colossale. Résoudre les crises mondiales jumelles du changement climatique et de la perte de biodiversité ne peut plus être remis à plus tard. De même, l'action pour le climat et la biodiversité doit aller de pair avec l'optimisation de la contribution de la nature à la réalisation des Objectifs de développement durable. C'est là qu'intervient le pouvoir collectif de l'Union travaillant de concert avec les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les peuples autochtones et les communautés locales, les défenseurs de la nature et le secteur privé. C'est tout particulièrement le cas dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et des investissements de la société pour la reprise post-pandémique.

Simultanément, il faudra reconnaître, mobiliser et tirer parti du leadership de multiples sources, y compris les groupes dont les voix sont rarement suffisamment entendues : les jeunes, les peuples autochtones et les femmes et les filles.

L'Union encouragera le leadership des jeunes en facilitant la représentation des jeunes dans les processus décisionnels et les arrangements de gouvernance. Elle encouragera les partenariats intergénérationnels qui offrent des possibilités de mentorat et d'apprentissage. On dit souvent des jeunes qu'ils sont les leaders de demain, mais pour l'UICN, ils sont les leaders d'aujourd'hui et en conséquence, elle donnera la priorité à l'autonomisation d'ambassadeurs de la jeunesse et de mouvements dirigés par des jeunes.

Les peuples autochtones étant aujourd'hui reconnus comme groupe officiel et distinct parmi les Membres de l'Union, l'UICN collaborera avec les peuples autochtones Membres pour faciliter l'élaboration de leur réponse autodéterminée à ce Programme qui leur appartiendra et qu'ils conduiront. Pour ce faire, nous nous appuyerons sur une approche semblable à celle utilisée par l'UICN avec les peuples autochtones Membres dans la période 2016-2020, approche qui sera élargie.

Les effets de la dégradation des écosystèmes, de la perte de biodiversité et du changement climatique touchent de manière disproportionnée les femmes et les filles, en particulier celles qui vivent dans des communautés vulnérables et démunies et des sociétés marginalisées. Les études montrent que la discrimination, le harcèlement et la violence à l'égard des femmes prévalent là où le tissu social est érodé par la perte et la dégradation des ressources environnementales. En conséquence, l'Union veillera à ce que la voix des femmes et des filles soit entendue tout au long de l'application de ce programme, en leur créant l'espace nécessaire pour défendre non seulement la protection de leurs droits mais aussi leur rôle critique en tant qu'agents du changement aux niveaux local, national et mondial.

L'UICN encouragera la diversité des leaderships, poursuivra aussi ses partenariats existants et explorera des collaborations nouvelles et innovantes avec un plus large éventail de parties prenantes. Nous serons actifs dans tous les secteurs, en contact avec ceux qui ne partagent peut-être pas nécessairement les valeurs de l'Union, pour promouvoir un dialogue constructif et trouver des domaines d'intérêt commun, dans le but de construire des coalitions déterminées à faire en sorte que la nature ait la meilleure chance possible de se rétablir et de prospérer dans l'intérêt et pour le plaisir des générations futures.

En résumé, en exécutant le Programme **Nature 2030**, l'UICN s'efforcera de faire naître une volonté politique plus claire, des partenariats et des leaderships engagés et innovants, à tous les niveaux, en mesure d'adopter et d'aider à appliquer les changements requis à l'échelle de l'économie mondiale et de toute la société, pour préserver notre monde naturel et ses contributions à l'humanité.

SECTION 6

Catalyseurs

Tout en se connectant à l'énergie et au leadership de différents acteurs et parties prenantes, l'UICN veillera à ce que l'application du programme ait effectivement recours à des catalyseurs qui serviront de leviers pour le changement économique et social, notamment la détermination du prix des externalités environnementales, l'élimination des subventions perverses qui ont une incidence négative sur la nature et le recours aux mesures d'incitation positives en faveur de la nature pour changer le comportement des entreprises et de la société. En conséquence, ce Programme définit trois catalyseurs importants – 1. Technologie, données et innovation ; 2. Communication, éducation et sensibilisation du public ; 3. Investissements et viabilité financière – qui soutiendront chacun des domaines du Programme. Le tableau ci-dessous montre comment chacun de ces catalyseurs pourrait interagir avec chaque domaine du Programme.

Catalyseurs	L'humanité	Les terres	L'eau	Les océans	Le climat
Technologie, données et innovation	Blockchain pour protéger les détenteurs de droits TIC pour une plus grande transparence et responsabilité environnementale, et éducation juridique	Innovation dans les données de télédétection, les mégadonnées et IA dans les connaissances et idées relatives à la conservation	Innovation dans les données de télédétection et l'apprentissage numérique pour les espèces d'eau douce et les écosystèmes d'eau douce	Innovation dans les données de télédétection et l'apprentissage numérique pour les espèces marines et les écosystèmes côtiers et marins	Innovation dans les données de télédétection, les mégadonnées et IA pour les connaissances et idées relatives au changement climatique
Communication, éducation et sensibilisation du public	Accès à l'information et clarté de la communication Partage vertical (du bas vers le haut) de l'information Communication et éducation inclusives pour tous les publics : multilingue pour tous les âges Importance fondamentale des ODD <u>Conscience renforcée et création de partenariats intersectoriels plus solides qui promeuvent les avantages de la nature pour la santé et le bien-être humains</u>	Sensibiliser et inspirer l'action pour la conservation à travers un message mondial renouvelé pour la nature : le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ; #NatureForAll ; Une nature, un futur Importance fondamentale de l'ODD sur la vie terrestre	Sensibiliser et inspirer l'action de conservation des eaux douces et une gestion responsable des ressources en eau dans le cadre d'un message mondial renouvelé pour la nature : cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ; #NatureForAll ; Une nature, un futur Importance fondamentale de l'ODD sur l'eau propre	Campagnes permanentes destinées au public sur les menaces pesant sur les océans (plastiques, acidification, perte d'espèces, surpêche, élévation du niveau de la mer) et les solutions Importance fondamentale de l'ODD sur la vie aquatique	Conscience publique des risques climatiques <u>et actions nécessaires</u> Sensibilisation aux actions citoyennes pouvant atténuer le changement climatique Renforcement des capacités en matière de résilience climatique Importance fondamentale de l'ODD sur le climat

Investissements et viabilité financière	Garantir la viabilité financière des institutions de gouvernance environnementale et de l'état de droit environnemental	Réorienter les flux d'investissements vers la production durable et éliminer les risques pour les investissements dans l'économie de la restauration Mobiliser des fonds pour la conservation et le financement des résultats de la conservation <u>Faire en sorte que l'investissement dans la reprise post-pandémique soit positif pour la nature et réduise les risques que des crises semblables ne se produisent à l'avenir</u>	Promouvoir les investissements durables dans les ressources en eau	Orienter le financement vers les industries bleues durables	Faciliter le <u>Mobilisation du</u> financement pour le climat <u>par un plus grand nombre de sources</u> Mobiliser le <u>Mobilisation du</u> financement et <u>de</u> l'assurance pour la résilience aux risques de catastrophe écologique
--	---	--	--	---	--

SECTION 7

Cinq principes pour des changements transformateurs

La planète est confrontée à une crise du climat et de la biodiversité dont l'échelle est sans précédent, exacerbée en 2020 par la crise directe de la pandémie de COVID-19 et la réponse doit être systémique, immédiate et résolument ambitieuse. Faute de quoi, nous risquons d'aller à l'échec. Pour mettre en oeuvre ce programme décennal et la vision qu'il porte, l'UICN propose un appel à l'action audacieux à l'échelle de l'Union, **Nature 2030**, qui s'inscrit dans cinq principes s'entrecroisant vers le changement. Ces cinq principes encadreront les actions qui permettront d'exécuter les cinq domaines du Programme. Ils seront l'instrument qui guidera, organisera et rassemblera, pour que les actions collectives de l'Union aident à obtenir les changements transformateurs requis. Ces appels à l'action sont traduits dans les 5 principes : **Reconnaître, Maintenir, Restaurer, Soutenir et Réconcilier**.

Nous RECONNAISSONS :

- La nature – le système indispensable à la vie – est menacée ; l'humanité et la planète font face à des défis sans précédent. Les terres, les océans et l'eau sont en train d'être transformés. Le risque d'émergence de maladies infectieuses, telles que la COVID-19, augmente. Les écosystèmes, les espèces et les ~~Les~~ moyens d'existence des peuples du monde entier sont en train d'être compromis. La volonté politique et le leadership, la bonne gouvernance, la réforme politique et législative, et l'état de droit sont essentiels mais souvent faibles ou absents.
- Mais le bien-être humain ne doit pas nécessairement se faire aux dépens de la nature : un changement positif et transformateur est possible ~~nécessaire~~. D'ailleurs, il se profile déjà. Chaque jour, la voix de l'humanité – notamment les peuples autochtones et les communautés locales, les femmes et les jeunes, les gouvernements à tous les niveaux et le secteur privé – est amplifiée. L'état de droit environnemental et la justice, y compris le droit environnemental traditionnel, gagnent en importance. Un environnement en bonne santé est un droit humain fondamental.
- La conservation réussit lorsque les mesures sont efficaces et constantes. Les écosystèmes et les habitats doivent être maintenus et restaurés et les espèces doivent se rétablir. Notre planète est extraordinaire, la nature merveilleuse et nous avons des champions, actifs à tous les niveaux, qui parviennent à protéger et restaurer la nature. Pour que l'utilisation de la nature soit durable et que la

nature et l'être humain soient respectés, les communautés doivent participer, partout. C'est ainsi que seront renforcés les avantages que procure la nature à long terme.

- Les trésors de connaissances de l'UICN, le nombre de praticiens qui lui sont dévoués et sa vaste expérience peuvent être libérés et renforcés grâce à son pouvoir rassembleur. Dans la prochaine décennie, l'influence unique de l'Union peut amener des changements positifs conduisant à *un monde juste qui valorise et conserve la nature*.

Nous travaillerons pour MAINTENIR :

- La nature, vitale à notre existence sur cette planète, et les contributions de la nature à l'humanité. En protégeant les espèces, les écosystèmes, les habitats et la diversité génétique, en nous attaquant aux causes et par des actions ciblées pour la conservation, nous pouvons conserver les systèmes indispensables à la vie.
- Les connaissances et les droits des peuples autochtones ainsi que l'utilisation durable des ressources de la nature qui fournissent des avantages vitaux.
- Les lieux où la diversité naturelle et culturelle et les connaissances traditionnelles peuvent prospérer.
- Les aires protégées qui préservent les écosystèmes d'eau douce, marins et terrestres les plus importants et, en particulier, les zones clés pour la biodiversité.
- Les liens entre l'être humain et la nature à travers le monde pour obtenir un changement positif reposant sur des générations de connaissances. Un optimisme capable de restaurer la planète, un esprit volontariste fort de sa rigueur scientifique.

Nous RESTAURERONS :

- L'intégrité, la qualité et la fonctionnalité, ainsi que l'utilisation durable des écosystèmes dégradés, dans l'océan, dans les eaux douces et en milieu terrestre, afin qu'ils puissent soutenir à nouveau la société, la nature et la culture, en encourageant la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes. La biodiversité dans les écosystèmes agricoles et autres écosystèmes gérés, y compris les villes.
- Les populations gravement touchées de toutes les espèces, par des mesures de conservation, y compris un contrôle plus rigoureux des voies d'introduction d'espèces exotiques envahissantes et la réduction de leurs impacts par des mesures d'éradication et de contrôle.
- Les liens entre l'être humain et la nature, et l'intérêt des communautés, des peuples autochtones, du secteur privé, des gouvernements et des particuliers pour la gestion de la nature. La sensibilisation et la prise de conscience de la nature pour parvenir à un accès équitable et durable aux avantages procurés par la nature, réduire les risques de catastrophe comme la pandémie de COVID-19 et veiller à assurer la viabilité de la nature en appui au développement humain.

Nous travaillerons pour SOUTENIR :

- La conservation, l'utilisation durable et la restauration des écosystèmes de la planète et des services qu'ils procurent ainsi que l'intensification urgente des mesures de conservation pour les espèces. Les moyens d'existence qui maintiennent l'équilibre nécessaire au fonctionnement des systèmes de la Terre. Un financement de la reprise post-pandémique, positif pour la nature, qui soutienne la conservation et la restauration – et ne leur porte pas préjudice –, maintenant en conséquence la santé humaine et réduisant les risques futures pour la société.
- La mobilisation du secteur privé pour soutenir le financement des partenariats en matière de conservation afin d'augmenter les investissements dans la conservation. La volonté du secteur privé de financer et d'investir dans la conservation de la nature, l'appui aux subventions et l'élimination des obstacles, pour générer des valeurs de conservation.
- L'investissement dans les nouvelles connaissances, y compris sur la biodiversité terrestre, aquatique et des océans. Les connaissances partagées sur les risques attachés aux investissements dans des projets qui portent préjudice à la biodiversité, des orientations concrètes sur les moyens d'éviter les dommages, des informations sur l'exposition au risque lié à la nature et les effets positifs des investissements dans la nature.

- Des investissements dans la nature cent fois plus élevés, y compris pour la reprise post-pandémique, pour aider la nature et l'humanité à lutter contre le « statu quo » et faire en sorte que ce financement soit accessible à ceux qui sont en première ligne des efforts de conservation. L'investissement dans l'entretien des outils de connaissance mobilisés par l'UICN comme base d'action et les ressources humaines nécessaires pour faire face aux enjeux de la conservation mondiale.

L'UICN RÉCONCILIERA :

- L'humanité et la nature, les êtres humains entre eux, avec leur propre patrimoine et avec les possibilités économiques durables fondées sur la nature pour créer une culture globale de la conservation et de la durabilité, améliorer la santé, le bien-être et la prospérité des êtres humains et inspirer l'amour pour la planète.
- Les écosystèmes et les habitats fragmentés à travers les paysages terrestres et marins pour faciliter le flux de diversité génétique et maximiser la résilience au changement climatique. L'être humain et la nature, et les différentes cultures, pour la conservation, la durabilité, la santé et le bien-être. L'économie et la nature.
- La vie terrestre, aquatique et océanique, pour maximiser la résilience face au changement climatique. Les espèces migratrices sur Terre, dans les océans, dans les eaux douces et dans l'air, à travers les frontières internationales. Les aires protégées et conservées à travers les paysages terrestres et marins.
- Diverses visions d'une bonne qualité de vie – comme fondation pour une gestion renouvelée de notre planète porteuse d'espérance pour la nature. Les coalitions de peuples autochtones, de jeunes et de communautés locales pour la diversité bioculturelle. Les communautés religieuses et spirituelles en tant qu'acteurs cruciaux de l'avenir de notre planète.
- Les traités et conventions intergouvernementaux internationaux à travers les synergies visant à produire une réflexion commune intersectorielle et applicable pour la nature, l'humanité et la planète. Tous les éléments constituant l'UICN, plus que jamais, pour défendre des solutions pour la planète.

L'UICN donnera l'exemple pour renforcer la confiance dans les accords mondiaux sur l'environnement et les engagements qui cherchent à conserver et restaurer l'appui de la nature à l'humanité. Le pouvoir de l'Union, en véritable champion de la nature, mobilisera les efforts à travers le monde.

SECTION 8

Comment saurons-nous que nous avons réussi ?

Pour mettre en oeuvre et amplifier exécuter et améliorer les solutions les plus efficaces, propres à relever les enjeux les plus pressants de notre époque, nous devons être prêts à mener une évaluation critique des progrès accomplis par rapport à nos cibles d'impact, à célébrer nos réalisations et à apprendre de nos échecs. Les résultats réellement transformateurs ne s'accomplissent jamais seuls et ne peuvent résulter que d'un partenariat entre les acteurs : nous devons donc être prêts à reconnaître toutes les contributions à la réalisation des cibles d'impact.

Nous créerons une **plateforme** numérique où tous les éléments constituant l'Union pourront volontairement partager ~~leur engagement et~~ leurs contributions prévues et réalisées aux cibles d'impact, ainsi que ~~les engagements~~ vis-à-vis des cibles politiques mondiales telles que le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et l'Accord de Paris sur le climat. Ce mécanisme qui permettra de documenter les contributions des Membres, des Comités nationaux et régionaux, des Commissions et du Secrétariat de l'UICN, puis de faire rapport à leur sujet, doit être aussi souple que possible (faute de quoi, il ne sera pas utilisé), construit à partir de l'information disponible, explicite sur le plan spatial ; il doit tenir compte des restrictions et réserves vis-à-vis du partage de cette information, fournir le maximum d'avantages à tous les utilisateurs et produire la documentation la plus informative possible. Ainsi, nous pourrions réellement démontrer la force de l'Union.

Il ne suffira pas de suivre nos progrès selon les indicateurs de niveau I des ODD convenus au plan international et d'autres indicateurs faisant autorité, ni de corriger périodiquement notre mode d'action. D'une part, nous devons être ouverts à l'exploration d'autres solutions ancrées dans les connaissances scientifiques pour atteindre les cibles. D'autre part, en tant qu'Union, nous devons tirer parti de nos diverses

expériences pour opposer et comparer l'efficacité de nos interventions dans différents contextes. Enfin, nous utiliserons les résultats de nos évaluations systématiques pour mettre à jour nos connaissances et ajuster nos interventions. À partir de Panorama, le recueil de récits de l'UICN sur les approches couronnées de succès et les facteurs sous-jacents expliquant ces succès, cartographiés dans le contexte de géographies spécifiques, des approches contradictoires peuvent émerger permettant progressivement une prise en compte plus fine de l'impact réel de la conservation.

Pour réussir à adapter continuellement nos efforts afin de mieux remplir notre objectif pour la nature en 2030, nous devons nous engager à la plus haute transparence et au partage des connaissances. Nous devons chercher de nouveaux partenariats de connaissances entre les praticiens, les [universitaires](#), les [scientifiques](#) et autres parties prenantes pour générer une nouvelle perspective. En d'autres termes, nous devons nous laisser interpeller. Le Secrétariat de l'UICN lui-même visera le plus haut niveau de responsabilité. Il doit fixer les priorités de manière stratégique en ce qui concerne ses contributions et ce qu'il mettra en œuvre pour l'Union. En conséquence, le Secrétariat adoptera un plan opérationnel comprenant un ensemble d'objectifs bien définis et de mesures de performance relatifs aux cibles vis-à-vis desquels il fera rapport.

Annexe 1. Cadre d'impact du Programme d'ici à 2030

Domaine du Programme	Cible d'impact	Indicateur
L'HUMANITÉ	Cible d'impact 1. Droits, rôles, obligations et responsabilités pleinement réalisés pour garantir une conservation juste et inclusive et une utilisation durable de la nature	<p>ODD 1.4.2. Proportion de la population adulte totale, par sexe et par type d'occupation, qui dispose de la sécurité des droits fonciers et qui :</p> <p>a) possède des documents légalement authentifiés ; b) considère que ses droits sur la terre sont sûrs</p> <p>ODD 15.6.1. Nombre de pays ayant adopté des cadres législatifs, administratifs et opérationnels destinés à assurer un partage juste et équitable des bénéfices</p>
	Cible d'impact 2. Gouvernance équitable et effective des ressources naturelles à tous les niveaux dans l'intérêt de l'être humain et de la nature	<p>ODD 16.7.2. Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est ouverte et réactive, par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de la population</p> <p><i>Banque mondiale : « Natural Capital Share of Total Wealth » inspiré de The Changing Wealth of Nations Les autres indicateurs existant dans le cadre des ODD ou ailleurs ne sont pas encore totalement adéquats pour permettre de suivre les progrès de cette cible. L'UICN collaborera avec des institutions internationales compétentes pour garantir la mesurabilité des progrès.</i></p>
	Cible d'impact 3. Réalisation et application améliorées de l'état de droit environnemental	<i>Aucun indicateur existant dans le cadre des ODD ou ailleurs ne serait suffisamment adéquat pour suivre les progrès en vue d'atteindre cette cible spécifique. L'UICN collaborera avec des institutions internationales compétentes pour garantir la mesurabilité des progrès.</i>
LES TERRES	Cible d'impact 1. Les écosystèmes sont maintenus et restaurés, les espèces sont conservées et rétablies et les zones clés pour la biodiversité sont sauvegardées.	<p>ODD 15.5.1. Indice de la Liste rouge (espèces terrestres)</p> <p>ODD 15.1.2. Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui se trouvent dans des aires protégées (par type d'écosystème)</p>
	Cible d'impact 2. Les paysages productifs prospères sont durables et la valeur et les avantages de la nature sont sauvegardés à long terme.	<p>ODD 15.2.1. Progrès vers la gestion durable des forêts</p> <p>ODD 15.3.1. Surface des terres dégradées, en proportion de la surface terrestre</p>
	Cible d'impact 3. La nature et l'être humain prospèrent dans les villes en apportant des réponses aux défis urbains et avec une empreinte écologique durable.	<p>ODD 15.8.1. Proportion de pays ayant adopté une législation nationale pertinente et allouant des ressources suffisantes à la prévention ou au contrôle des espèces exotiques envahissantes</p> <p><i>Les autres indicateurs existant dans le cadre des ODD ou ailleurs ne sont pas encore totalement adéquats pour permettre de suivre les progrès de cette cible. L'UICN collaborera avec des institutions internationales compétentes pour garantir la mesurabilité des progrès.</i></p>
L'EAU	Cible d'impact 1. La disparition des espèces d'eau douce et le déclin de la santé des écosystèmes d'eau douce cessent et la restauration commence.	<p>ODD 15.5.1. Indice de la Liste rouge (espèces d'eau douce)</p> <p>ODD 15.1.2. Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui se trouvent dans des aires protégées (par type d'écosystème)</p>

	Cible d'impact 2. L'accès équitable aux ressources en eau et à tous les services écosystémiques associés est garanti.	<p>ODD 6.4.2. Niveau de stress hydrique : prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles</p> <p>ODD 6.6.1. Variation de l'étendue des écosystèmes tributaires de l'eau</p>
	Cible d'impact 3. Les décisions sur la gouvernance de l'eau, les lois et l'investissement tiennent compte des valeurs multiples de la nature et des connaissances sur la biodiversité.	<p>ODD 6.5.1. Degré de mise en œuvre de la gestion verte des ressources en eau (0-100)</p> <p>ODD 6.b.1. Proportion d'administrations locales ayant mis en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement</p>
LES OCÉANS	Cible d'impact 1. La disparition d'espèces marines et le déclin de l'intégrité des écosystèmes marins cessent et la restauration est commencée.	<p>ODD 15.5.1. Indice de la Liste rouge (espèces marines)</p> <p>ODD 14.5.1. Surface des aires marines protégées, en proportion de la surface totale</p>
	Cible d'impact 2. Les diverses utilisations des ressources marines naturelles ont des résultats globalement positifs pour la biodiversité et génèrent des avantages soutenant les moyens d'existence des communautés côtières.	<p>ODD 14.4.1. Proportion de stocks de poissons dont le niveau est biologiquement viable</p> <p>ODD 14.6.1. État d'avancement de la mise en œuvre des instruments internationaux visant à combattre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée</p>
	Cible d'impact 3. Les processus océaniques et côtiers sont maintenus en tant que fondation essentielle de la stabilité planétaire.	<p><u>BBNJ : Nombre de pays ayant ratifié le traité BBNJ</u></p> <p><i>Aucun</i> Les autres indicateurs existant dans le cadre des ODD ou ailleurs ne <i>serait suffisamment adéquat</i> conviennent pas encore parfaitement pour suivre les progrès en vue d'atteindre cette cible spécifique. L'UICN collaborera avec des institutions internationales compétentes pour garantir la mesurabilité des progrès.</p>
LE CLIMAT	Cible d'impact 1. Les pays appliquent des solutions fondées sur la nature et des financements innovants pour accélérer l'adaptation effective aux effets du changement climatique.	<p><u>CCNUCC : Indicateur additionnel proposé sur le nombre de Parties à la CCNUCC qui soumettent des Plans nationaux d'adaptation. Cela va clairement au-delà des solutions fondées sur la nature mais pourrait peut-être être considéré comme un indicateur approprié compte tenu de l'élément « adaptation effective aux effets du changement climatique » de la cible d'impact.</u></p> <p><i>Aucun</i> Les autres indicateurs existant dans le cadre des ODD ou ailleurs ne <i>serait suffisamment adéquat</i> conviennent pas encore parfaitement pour suivre les progrès en vue d'atteindre cette cible spécifique. L'UICN collaborera avec des institutions internationales compétentes pour garantir la mesurabilité des progrès.</p>
	Cible d'impact 2. Les pays améliorent leurs solutions fondées sur la nature pour atteindre les objectifs d'atténuation des effets du changement climatique.	<p><u>CCNUCC : Le nombre de Parties qui soumettent des contributions déterminées au niveau national mises à jour. Cela va clairement au-delà des solutions fondées sur la nature mais pourrait peut-être être considéré comme un indicateur approprié compte tenu de l'élément « atteindre les cibles d'atténuation pour le climat » de la cible d'impact.</u></p> <p><i>Aucun</i> Les autres indicateurs existant dans le cadre des ODD ou ailleurs ne <i>serait suffisamment adéquat</i> conviennent pas encore parfaitement</p>

		<i>pour suivre les progrès en vue d'atteindre cette cible spécifique. L'UICN collaborera avec des institutions internationales compétentes pour garantir la mesurabilité des progrès.</i>
	Cible d'impact 3. Les réponses au changement climatique et à ses effets reposent sur des évaluations et des connaissances scientifiques pour éviter de porter préjudice à la nature et à l'être humain.	<i>Aucun indicateur existant dans le cadre des ODD ou ailleurs ne serait suffisamment adéquat pour suivre les progrès en vue d'atteindre cette cible spécifique. L'UICN collaborera avec des institutions internationales compétentes pour garantir la mesurabilité des progrès.</i>

Annexe 2. Cadre indicateur des résultats du Programme de l'UIGN 2024

Domaine du Programme	Cible d'impact du Programme	Résultats opérationnels
L'HUMANITÉ	Cible d'impact H1. Droits, rôles, obligations et responsabilités pleinement réalisés pour garantir une conservation juste et inclusive et une utilisation durable de la nature	Résultat H1.1 : Les droits et les rôles des peuples autochtones ont progressé dans la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles, conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et à la Stratégie de l'UIGN pour les OPA Membres.
		Résultat H1.2 : Une action sensible à l'égalité des sexes est reconnue, renforcée et intégrée dans les politiques et programmes pour l'environnement.
	Cible d'impact H2. Gouvernance équitable et effective des ressources naturelles à tous les niveaux dans l'intérêt des peuples et de la nature	Résultat H2.1 : L'équité intergénérationnelle et le rôle des jeunes sont reconnus, renforcés et intégrés dans la gouvernance, la politique et les programmes pour l'environnement.
		Résultat H2.2 : L'équité et l'efficacité de la gouvernance servent de plus en plus de référence pour améliorer les processus de prise de décisions relatives aux politiques et règlements régissant les ressources naturelles.
	Cible d'impact H3. Réalisation et application améliorées de l'état de droit environnemental	Résultat H3.1 : Le partage des multiples avantages de la nature est systématiquement reconnu et renforcé dans les prises de décisions publiques, privées et individuelles, à tous les niveaux.
		Résultat H3.2 : L'appareil judiciaire et les procureurs publics sont équipés de manière à appliquer équitablement et efficacement l'état de droit environnemental.
LES TERRES	Cible d'impact T1. Les écosystèmes sont maintenus et restaurés, les espèces sont conservées et rétablies et les zones clés pour la biodiversité sont sauvegardées.	Résultat T1.1 : Des sites d'importance particulière pour la biodiversité (zones clés pour la biodiversité) sont reconnus et leur statut est amélioré par la création d'aires protégées et l'application d'autres mesures de conservation locales et efficaces.
		Résultat T1.2 : Les pressions sur la faune et la flore sauvages qui renforcent les risques d'extirpation et/ou d'extinction sont reconnues, efficacement traitées et réduites.
	Cible d'impact T2. Les paysages productifs prospères sont durables et la valeur et les avantages de la nature sont sauvegardés à long terme.	Résultat T2.1 : Les fonctions critiques des écosystèmes qui sous-tendent la productivité des terres et des sols reçoivent la priorité, sont régénérées et améliorées.
		Résultat T2.2 : Les politiques des entreprises, les conditions de financement et les approches réglementaires priorisent et encouragent les pratiques qui favorisent la neutralité en matière de dégradation des sols et le gain global en biodiversité.
	Cible d'impact T3. La nature et l'être humain prospèrent dans les villes en apportant des réponses aux défis urbains et avec une empreinte écologique durable.	Résultat T3.1 : Les solutions fondées sur la nature pour les défis urbains sont systématiquement intégrées dans l'aménagement urbain et la prise de décisions au niveau urbain.
		Résultat T3.2 : L'accès à des espaces verts sûrs et à leurs avantages pour la santé humaine reçoit la priorité, est planifié et amélioré dans toutes les villes du monde.
L'EAU	Cible d'impact E1. La disparition des espèces d'eau douce et le déclin de la santé des écosystèmes d'eau douce cessent et la restauration commence.	Résultat E1.1 : Les espèces, les habitats et les zones clés pour la biodiversité des zones humides, des lacs et des rivières sont maintenus et restaurés.
		Résultat E1.2 : Les incitations économiques et à la gouvernance sont transformées, adaptées et encouragées.
	Cible d'impact E2. L'accès équitable aux ressources en eau et à tous les services écosystémiques associés est garanti.	Résultat E2.1 : Les solutions fondées sur la nature dans le secteur de l'eau sont intégrées et déployées.
		Résultat E2.2 : Les investissements dans l'infrastructure priorisent les solutions fondées sur la nature dans les processus décisionnels.
	Cible d'impact E3. Les décisions sur la gouvernance de l'eau, les lois et l'investissement tiennent compte	Résultat E3.1 : Les connaissances sur la biodiversité sont intégrées avec l'analyse socioéconomique dans les processus décisionnels relatifs à la gestion de l'eau.

	des valeurs multiples de la nature et des connaissances sur la biodiversité.	Résultat E3.2 : Les connaissances autochtones et locales sont reconnues et utilisées pour la gestion de l'eau et les processus décisionnels.
LES OCÉANS	Cible d'impact O1. La disparition d'espèces marines et le déclin de l'intégrité des écosystèmes marins cessent et la restauration est commencée.	Résultat O1.1 : Les tendances relatives aux espèces marines menacées sont stabilisées ou améliorées. Résultat O1.2 : Les réseaux d'AMP sont élargis et efficacement gérés pour sauvegarder les zones clés pour la biodiversité, y compris les AMP dans les zones économiques exclusives.
	Cible d'impact O2. Les diverses utilisations des ressources marines naturelles ont des résultats globalement positifs pour la biodiversité et génèrent des avantages soutenant les moyens d'existence des communautés côtières.	Résultat O2.1 : Les cibles de reconstitution de la biomasse sont fixées et des plans de reconstitution adoptés pour les stocks de poissons décimés. Résultat O2.2 : Le bien-être social et économique des communautés locales est amélioré.
	Cible d'impact O3. Les processus océaniques et côtiers sont maintenus en tant que fondation essentielle de la stabilité planétaire.	Résultat O3.1 : Les valeurs naturelles de l'océan sont intégrées dans la prise de décisions économique. Résultat O3.2 : Des produits financiers innovants fondés sur le capital naturel des océans sont mis au point et promus et renforcent le capital naturel de l'océan (par exemple, des bons bleus et une assurance pour les récifs coralliens).
LE CLIMAT	Cible d'impact C1. Les pays appliquent des solutions fondées sur la nature et des financements innovants pour accélérer l'adaptation effective aux effets du changement climatique.	Résultat C1.1 : La résilience des peuples/communautés vulnérables aux effets climatiques est augmentée dans le cadre d'interventions EbA/EcoDRR. Résultat C1.2 : Le financement pour le climat attribué à l'application de SfN est augmenté.
	Cible d'impact C2. Les pays améliorent leurs solutions fondées sur la nature pour atteindre les objectifs d'atténuation des effets du changement climatique.	Résultat C2.1 : La réduction documentée des émissions issues de la perte/dégradation des écosystèmes et le stockage et le piégeage du carbone dans les écosystèmes sont augmentés. Résultat C2.2 : L'ambition reflétée dans l'intégration des SfN pour l'atténuation dans les CDNN est améliorée.
	Cible d'impact C3. Les réponses au changement climatique et à ses effets reposent sur des évaluations et des connaissances scientifiques pour éviter de porter préjudice à la nature et à l'être humain.	Résultat C3.1 : L'application de mesures de sauvegarde et d'approches de gestion de précaution dans les réponses nationales au changement climatique s'appuie sur des faits et des données scientifiques. Résultat C3.2 : Les principaux décideurs (entreprises/gouvernements/investisseurs) s'engagent à atténuer le plus possible les effets négatifs des réponses au changement climatique sur la nature et sur l'être humain.